

SPÉCIAL CRISE SANITAIRE

Le service public en première ligne

Le service public, si malmené ces dernières années,
est aujourd'hui plébiscité.

- Témoignages
- Leçons de la crise pour conforter la Fonction publique
- Penser le monde d'après

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE

CASDEN (Banque Populaire) - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Sarrail 75001, Champ-de-Mars - Siège : 17, rue de la Harpe 75005 - Paris - Immatriculation ORIAS n° 07 077 133 - SIREN - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 700 000 000 euros - Siège social : 20, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris Cedex 13 - SIREN n° 480 420 942 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 788 - Crédit photo : © Jeanne Lefebvre - Conception : Hugué - Imprimé par 0000 - 60 / 3000.

**120 000
EMPLOIS
SUPPRIMÉS
SANS NUIRE À
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC ?**



Ça ne serait pas du pipeau ?

Et vous croyez qu'on va avaler ces sornettes ?

Découvrez ce que fait le FSU
pour atteindre l'emploi
des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

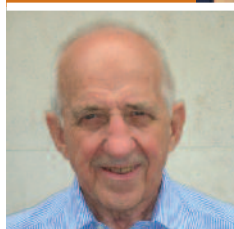


17 Au service du public

5 Politique Le retour de l'état-providence



6 L'après crise Le monde de demain et le rôle des syndicats



9 Santé L'hôpital en première ligne



11 Anicet Le Pors « Le XXI^e siècle, "âge d'or" du service public »

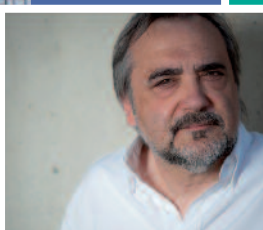


15 Nationalisme Au risque de la vague

24 Tribune « Préparons le jour d'après »



28 L'inquiétude du monde de la culture



30 Rencontre Jean Varela

ÉDITO

Vivent les services publics

En consacrant entièrement ce numéro aux conséquences de la crise du coronavirus, la FSU souhaite donner à voir des agent-es qui, dans le contexte de drame sanitaire que nous connaissons, portent à bouts de bras le service public, et ce malgré les politiques qui ont affaibli sa capacité d'agir. Plus généralement, ce *Pour* spécial entend donner la parole à un monde du travail et à des citoyen-nes mis-es à rude épreuve.

C'est bien là le rôle d'une organisation syndicale, peut-être encore davantage en temps de crise : exprimer ce que vivent les personnels dans leur travail et au quotidien, continuer à défendre les droits de tou-t-es et faire des propositions de court et de long terme pour changer les choses. Des services publics renforcés, des travailleur-ses protégé-es, un État efficace, des productions stratégiques à disposition et donc relocalisées, une meilleure préparation de nos sociétés aux situations de catastrophe, un modèle économique et social réorienté vers des objectifs de justice sociale et écologique : cette crise révèle des besoins immenses, nous continuerons à en défendre la nécessité. Vive l'État social dont l'emblématique réforme des retraites, seulement suspendue, veut pourtant saper un des fondements. Vivent les services publics, autre traduction concrète des solidarités nécessaires, affaiblis certes par d'absurdes politiques de courte vue, mais toujours vivants grâce à l'investissement des agent-es dans leurs métiers.

Ce numéro a été réalisé en télétravail, comme des centaines de milliers de travailleur-ses, avec l'aide du maquettiste, puis des imprimeur-ses et des transporteur-ses que nous remercions ici. Que soient salué-es aussi, une fois n'est pas coutume, les militant-es des syndicats de la FSU qui, par leurs multiples actions et leur présence aux côtés de leurs collègues dans cette période compliquée, portent haut les valeurs de solidarité.



Benoît Teste

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Joint à ce numéro un
16 pages POUR Retraités.

CRISE

Lutter pendant, comprendre l'avant, penser l'après



La crise accentue les inégalités alors qu'elle devrait être affrontée dans une exigence de justice sociale.

Près de 4 000 victimes début avril en France, plus de 40 000 en Europe, des milliards d'êtres humains confinés chez eux, des économies ébranlées, des rues vides, une nature qui prend un peu sa revanche... jamais le monde n'aura été confronté à une telle situation.

La crise révèle crûment l'immensité des inégalités sociales à l'échelle mondiale – Haïti, 11 millions d'habitant-es, 124 lits de soins intensifs – ou locale avec les tensions dans les cités populaires. « *Plus jamais ça !* » proclament 18 responsables d'organisations syndicales (dont la FSU), associatives et environnementales, dans une déclaration commune (voir pages 24).

Pour les signataires, parmi lesquels Benoit Teste (FSU), Philippe Martinez (CGT), Eric Beynel (Solidaires), Nicolas Girod (confédération paysanne), Mélanie Luce (Unef), Aurélie Trouvé (Attac), Jean François Julliard (Greenpeace),

ou Cécile Dufflot (Oxfam), la crise constitue une « *opportunité historique d'une remise à plat du système, en France et dans le monde* ». Ils en appellent à de « *profonds changements de politiques* ».

Ils et elles s'adressent « *aux forces progressistes et humanistes pour reconstruire ensemble un futur écologique, féministe et social, en en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre libéral* ».

Renforcer les systèmes publics de santé

Le texte pointe les responsabilités du libéralisme dans la situation actuelle d'un monde bousculé par la crise épidémique, véritable « *étincelle* » venue au contact d'un « *baril de poudre* » confectionné par le système capitaliste mondialisé, d'où une situation « *d'urgence sociale et écologique* ». Loin de s'en tenir à des généralités, les signataires avancent

toute une série de propositions à mettre en œuvre. À court terme, logiquement, l'essentiel des efforts financiers et matériel doit être consacré à renforcer les systèmes publics de santé, avec l'impératif de préserver celle des soignantes et plus globalement des travailleuses et des travailleurs, du public comme du privé. C'est pourquoi seule devrait être maintenue la production de biens et de services essentiels à la population.

La crise accentue les inégalités, alors qu'elle devrait être affrontée dans une exigence de justice sociale : c'est pourquoi les 18 en appellent à l'interdiction des licenciements, à un moratoire sur les expulsions de locataires, à des réquisitions de logements vides ou de chambres d'hôtels pour abriter les SDF ou les sans-papiers, particulièrement victimes de la situation. De

même, la lutte contre les violences familiales, hélas favorisée par le confinement, est un impératif.

Mettre la finance à contribution

Face aux besoins financiers que nécessite la lutte contre l'épidémie, le soutien aux économies et aux populations, mais aussi en raison de l'obscénité plus que jamais intolérable des gains spéculatifs, le monde de la Finance doit être mis à contribution, et le capitalisme financier mondialisé régulé avec détermination: encadrement des dividendes, rétablissement du contrôle des capitaux, lutte acharnée contre l'évasion fiscale, taxation des transactions financières, accroissement de la fiscalité des hauts patrimoines... Priorité de notre temps, l'aide nécessaire aux entreprises, notamment les TPE, devrait être conditionnée à leur engagement à des productions respectueuses de l'environnement. Enfin, loin du protectionnisme ou du repli nationaliste hélas possible, et si des relocalisations de productions vitales sont nécessaires, l'heure devrait être à la coopération internationale, et L'Union européenne est invitée à accroître son budget communautaire afin d'aider les régions défavorisées mais aussi le voisinage proche, à commencer par l'Afrique.

Vaste programme ? Certes. De telles orientations, recouvertes par la vague libérale des années Thatcher et Reagan ne furent elles pas pratiquées avec succès dans les États Unis du *New Deal* après la crise de 29 ? Cela leur épargna la tentation fasciste... À l'heure des Trump, Morsi, Bolsonaro et autres Orban, n'est-il pas temps de le proclamer : « *Plus jamais ça !* » ? ♦

Politique

Le retour de l'État-providence

Le mot d'État-providence ressurgit dans le vocabulaire des politiques. Jusqu'au président. Et cette fois, positivement.

Après avoir entendu Emmanuel Macron affirmer qu'« on ne pourra plus vivre comme avant » et prendre conscience « que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe », on se met à rêver d'un retour de cet État-providence si décrié depuis Reagan et Thatcher.

Eloi Laurent, professeur à Sciences-Po mais aussi à Stanford, dans cette Californie qui fait l'économie numérique, écrit dans *Le Monde* : « La leçon la plus utile de ce début de crise est aussi la plus universelle : l'État-providence est l'institution stratégique du XXI^e siècle ».

Les économies les plus résistantes à la crise sont celles qui ont su conserver un système de protection sociale et préserver des biens communs de la marchandisation et non



Les commerces d'alimentation au temps du Covid-19.

celles qui ont le plus plongé dans le néo-libéralisme. Malgré les coups portés aux services publics, l'Europe a plus d'atouts pour se régénérer après la crise que les deux premières économies mondiales, les États-Unis et la Chine. Déjà

des millions d'Américain-es se sont inscrit-es au chômage et ne recevront, comme tous les foyers du pays, qu'un chèque de 1 000 dollars, bien faible si l'on considère que la santé ou l'école sont payants. L'État-providence, social, se révèle donc être le meilleur acteur pour surmonter une crise d'une telle ampleur.

Adieu le seuil de 3 % de déficit

La France, comme de nombreux pays, se prépare déjà à des relances économiques, comme après 2008. Mais cette fois, l'Union Européenne, non démentie par l'Allemagne qui vient de lancer le plus gros plan de sauvetage de son histoire, un emprunt colossal de 156 milliards d'euros, a mis à bas le verrou des 3 % de déficit public. La BCE elle-même a

injecté dans le système 1 050 milliards d'euros afin d'essayer de limiter les dégâts. Des mesures d'un niveau sans précédent, dans un contexte où cette même BCE dit que « le climat a une importance macro-économique ». Donner aux États les moyens d'emprunter, d'aider les entreprises et les agricultures à une reconversion écologique, de relancer les emplois, la rénovation énergétique, une construction écoresponsable et bien d'autres chantiers, deviennent des priorités impérieuses. Il est aussi de la responsabilité syndicale de préparer l'après crise, de continuer à porter l'intérêt commun et de défendre des services publics dont l'action s'inscrive dans une société de solidarité, d'égalité et de progrès social. ♦

Ils ont dit...

Alain Supiot, professeur émérite au Collège de France, dans *Alternatives Économiques* : « C'est la folie en un monde gérable comme une entreprise qui se cogne aujourd'hui brutalement à la réalité de risques incalculables ».

Corine Pelluchon, professeure de philosophie à l'université Gustave Eiffel (Paris), dans *Le Monde* : « Oui, notre modèle de développement génère des risques sanitaires colossaux et des contreproductivités sociales, environnementales, psychiques. Non, le soin, la protection des plus fragiles, l'éducation, l'agriculture et l'élevage ne peuvent pas être subordonnés au diktat du rendement maximal. Il importe d'organiser le travail en fonction du sens des activités et de la valeur des êtres impliqués. »

Le monde de demain et le rôle des syndicats

D Il y aura un avant et un après la crise engendrée par la pandémie du Covid-19. Tout le monde s'entend aujourd'hui à souligner le rôle irremplaçable des services publics et l'importance de l'état-providence. Nous avons demandé à Dominique Méda, directrice de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISS), Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, Éric Beynel, porte parole de l'Union syndicale Solidaires et Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, de nous donner leur avis sur le temps de crise, celui d'après crise et le rôle que le syndicalisme doit jouer.

La France connaît la pire crise sanitaire de son histoire. Quelles sont, selon vous, les leçons à tirer pour notre pays ?

P. M. : Il est évidemment difficile à ce stade de tirer les leçons d'une crise d'une telle ampleur. Elle révèle néanmoins deux éléments majeurs : l'extrême dégradation, depuis plusieurs décennies, des systèmes de santé et de protection sociale d'où les problèmes à l'hôpital mais aussi dans la production de médicaments. Et l'effet de politiques publiques qui privilégient l'intérêt du capital à celui des citoyens et citoyennes. Le gouvernement, en prétendant maintenir au travail des salarié-es dans des

activités pourtant clairement non essentielles au pays, donne la priorité aux intérêts financiers plutôt qu'à l'intérêt général. J'ai eu encore récemment l'occasion au téléphone de le dire avec franchise au ministre de l'économie, Bruno Le Maire...

D. M. : Depuis le déploiement du néo-libéralisme, l'État a été désarmé. Alors qu'il devait assurer les fonctions de prévision du long terme et d'anticipation, de mise en œuvre des politiques structurantes et stratégiques (protéger la santé, la sécurité, l'emploi), il a perdu années après années les principaux instruments qui le lui permettaient. Nos sociétés ont été gangrénées par les inepties rabâchées sans relâche par les organisations internationales et les consultants spécialisées en New Public Management. Il nous faut rompre avec cette idéologie mortifère.

E. B. : Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements, tant la situation est évolutive. Deux constats : la période démontre l'importance des contre-pouvoirs, des capacités de contre-expertise utiles pour un réel débat démocratique, parti-

*Philippe Martinez,
secrétaire général de la CGT*



culièrement sur les sujets qui affectent toute la société. Leur absence, ou leur insuffisance, pèsent lourdement aujourd'hui dans la manière dont la lutte contre le virus est menée par le gouvernement. Les services publics démontrent une nouvelle fois leur caractère indispensable, et ce en dépit de l'état où l'ont mené des décennies de politiques d'austérité. Depuis des mois les personnels avaient ainsi alerté sur la situation dégradée de la santé, notamment dans les hôpitaux et les EHPAD...

B.T. : Difficile de tirer déjà des leçons d'une crise en cours, car c'est encore la sidération qui domine. Mais on peut dire de manière certaine que nous sommes dans un moment où nos sociétés touchent du doigt leur extrême vulnérabilité, que cela met en cause un certain nombre de politiques menées, en particulier l'austérité pour les services publics, et que cela doit aussi représenter une occasion d'agir sur l'ensemble des enjeux globaux qui sont devant nous, à commencer par le changement climatique. De ce point de vue, la période démontre qu'on a besoin de structures collectives puissantes, d'un État qui coordonne l'action sanitaire, assure le service public, soutienne l'économie.

Le président Macron, dans ses discours, laisse entendre que la France de demain ne peut être celle d'hier : quelles

seraient les principales réformes à mener dans les domaines économique et social ?

P. M. : Il serait temps pour le président d'arrêter les discours de crise qui ne sont jamais suivis d'effet par la suite ! On attend toujours « l'acte 2 du quinquennat ». La CGT développe toute une série de revendications pour l'après crise, pour le renforcement des services publics, les retraites, l'industrie, la régulation de la mondialisation... Elle propose une rupture avec les politiques d'austérité, le retrait et pas le simple report de réformes qui affaiblissent notre système social : on voit bien à quel point on a besoin d'une assurance chômage plus protectrice, sinon pourquoi suspendre la réforme récente ?

D. M. : La lutte contre la crise écologique est la mère des batailles. La situation actuelle est un coup de semonce : nous devons engager d'urgence nos sociétés dans ce que j'appelle la reconversion écologique qui, bien menée, devrait créer des emplois, permettre de repenser l'organisation du travail, de rompre avec l'actuelle division

Dominique Méda, Professeure d'Université, Directrice de l'Institut de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales. Dernier ouvrage paru avec Eric Heyer et Pascal Lokiec, Une autre voie est possible, Flammarion



internationale du travail, de démocratiser l'entreprise, de garantir la satisfaction des besoins sociaux. Cela suppose une rupture avec le capitalisme tel que nous le connaissons. **E. B. :** Le président n'est guère crédible. Il appelle de ses vœux ce à quoi nous appelons depuis toujours, une transformation sociale et écologique radicale d'un monde qu'il s'agit désormais de repenser et non de simplement réparer pour le ramener à l'état d'avant la crise. Les propos d'Emmanuel Macron ne relèvent une nouvelle fois que d'un souci tactique. Seul le renforcement des contre-pouvoirs, et notamment du syndicalisme, avec la mobilisation des travailleuses et des travailleurs, peut aboutir par exemple à ce que la suspension des contre réformes de l'assurance chômage ou des retraites se transforme en victoire sociale et à porter un autre projet de société social, écologique, féministe et démocratique.

B. T. : On a déjà vu des présidents « la main sur le cœur » dire que rien ne serait plus comme avant, de Nicolas Sarkozy pourfendant la spéculation financière en 2008 à Emmanuel Macron, déjà lui, et son « acte 2 du quinquennat » au plus fort de la crise des Gilets Jaunes. Deux



Benoît Teste,
secrétaire général de la FSU

engagements qui n'ont pas été suivis d'effet, sans doute aussi du fait de notre difficulté à mettre les dirigeants devant leurs responsabilités une fois que la crise est passée. Fondamentalement, cela montre que le syndicalisme doit incarner « le temps long », qui n'est en général pas le temps du politique car ce dernier a besoin de faire dans le spectaculaire, dans la déclaration tonitruante. Pour ce qui nous concerne, nous devons imposer que des chantiers de long terme s'engagent pour réorienter notre modèle social vers davantage de solidarité.

Comment le syndicalisme peut-il contribuer à construire une France plus solidaire, dans une Europe plus protectrice ? Peut-il y parvenir en restant dans l'état de division actuelle ?

P. M. : En période de crise, le syndicalisme exerce un rôle encore plus précieux dans la société. Les syndiqués, les militants sont autant de relais dans les entreprises, les services, les établissements, pour les salarié-es les plus exposés aux risques de toutes natures. Et

y compris dans les boîtes, trop nombreuses, où nous ne sommes pas mais d'où on en appelle à la CGT. Le syndicalisme doit donc retrouver une place centrale dans notre pays. La CGT est favorable à ce que le syndicalisme avance plus rassemblé, avec des propositions concrètes pour une meilleure solidarité, les services publics, l'emploi, l'industrie... Cela existe déjà, mais de manière trop dispersée, par exemple la tribune CGT – FSU – Solidaire sur l'urgence sociale et environnementale. D'autres positions communes sont en cours d'élaboration. Le syndicalisme, et donc les salariés, gagneraient à ne pas rester figés dans les divisions, encouragées cyniquement par le gouvernement et le patronat, entre camps soi-disant « réformistes » et « contestataires ». La CGT ne s'y reconnaît pas. **D. M. :** Oui, je pense que des syndicats forts et unis constituent le contre-pouvoir dont nous allons avoir absolument besoin pour empêcher que ne se reproduise, à la sortie de cette crise, le business as usual. Nous devons à tout prix l'empêcher : nous devons préparer dès aujourd'hui le monde d'après.

E. B. : La période confirme, s'il en était besoin, l'importance du rôle des syndicats pour organiser la défense collective du monde du travail. Partout les équipes syndicales sont en action, par exemple pour actionner le droit d'alerte ou le droit de retrait lorsque des salarié-es sont en situation de danger professionnel. Cette action ne peut qu'être favorisée

par les démarches unitaires, bien sûr. D'où la nécessité de renforcer la présence du syndicalisme partout au plus proche des salariés : par exemple nous venons d'être alertés par des saisonniers de l'Alpe d'Huez, la station ferme et menace de leur reprendre les logements mis à disposition... Il n'y avait pas de syndicat sur place. La question de l'unité n'est pas nouvelle, l'Union syndicale solidaires ne s'est jamais définie comme une fin en soi mais comme un outil, d'où son implication dans les luttes unitaires aux côtés notamment de la FSU et de la CGT. La période dessine plus nettement le chemin qu'il nous reste ensemble à parcourir pour rendre encore plus crédible le recours à l'organisation collective des salariés.

B. T. : Refonder la protection sociale et les garanties collectives de toutes et tous, promouvoir les services publics, étendre leur champ et conforter le statut de la Fonction publique, se donner les moyens financiers de mener ces politiques, tous ces grands axes doivent évidemment être discutés mais peuvent constituer le socle d'un nouveau contrat social. Les syndicats sont une force collective en prise avec les réalités : ce sont eux qui, par exemple, alertent sur les carences de l'hôpital ou, en temps de crise, sur les protections nécessaires pour les salariés, ou encore sur la nécessité de prendre en charge les plus démunis. Dans cette crise, les militants syndicaux ont répondu présent. Mais les syndicats sont, en effet, trop faibles pour exercer pleinement ce rôle de « contre-pouvoir ». Pour les renforcer, il faudra relancer une dynamique qui trouve les voies d'une unité plus grande et pérenne de nos organisations. ♦



Eric Beynel,
porte parole de l'Union
syndicale Solidaires

État de crise

Les services publics affaiblis

Des décennies de dépouillement du service public révèlent dans la crise l'ampleur du désastre et la nécessité de revoir les politiques menées ces dernières années.

La pandémie de coronavirus met en lumière la fragilité du système de santé français après des décennies de coupes budgétaires. Sans que les alertes répétées depuis des mois par les collectifs de professionnels de santé hospitaliers aient obtenu les réponses urgentes nécessaires, ce secteur est aujourd'hui au cœur d'un cyclone dont on ne se demande plus s'il va être dévastateur, mais à quel point il le sera.

Cette situation est dramatiquement révélatrice du dogme néolibéral qui entend gérer le monde comme une entreprise, où tout est affaire de calcul d'utilité économique. Réduction des dépenses, augmentation de la rentabilité, il en va des trois piliers de l'État social – services publics, sécurité sociale et protection des salariés – comme de n'importe



quel domaine marchand. Aujourd'hui, comme pendant la crise financière de 2008, on attend de cet État social qu'il mette en œuvre tous les mécanismes de solidarité, comme s'ils n'étaient pas affaiblis par quarante ans de politique néolibérale.

Une gestion entrepreneuriale

Leur inscription dans la constitution de 1946 leur donnant

une existence juridique plus importante qu'ailleurs, les droits sociaux ont fait l'objet d'un scrupuleux travail de sape. Conformément au mot d'ordre appelant à défaire le programme du Conseil national de la Résistance, les services publics ont, par exemple, vu leur périmètre réduit par la privatisation ou la mise en concurrence de nombre d'entre eux, notamment les

plus rentables. Leur structuration autour des principes d'égalité, de continuité et d'accessibilité est, elle, remise en cause par une gestion de type entrepreneurial et un pilotage par indicateurs économiques.

Le tout est renforcé par la politique menée par la majorité libérale de l'Union européenne, visant à mettre en conformité les législations nationales avec les doctrines néolibérales qui considèrent l'État social comme une entrave à la concurrence libre et non faussée.

Les premières mesures annoncées pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences démontrent que les choix politiques ne sont pas nécessairement soumis à un déterminisme économique et qu'il est possible de réorganiser l'économie pour répondre aux besoins sociaux, environnementaux et sanitaires du plus grand nombre. ♦

Ils ont dit...

Eva Illouz, sociologue, directrice d'études à l'EHESS dans *L'Obs* : « Cette crise met en lumière deux choses opposées : d'abord le fait que ce contrat [social], dans de nombreuses parties du monde, a progressivement été rompu par l'État qui a changé de vocation en devenant un acteur économique entièrement préoccupé de réduire les coûts du travail, d'autoriser ou encourager la délocalisation de la production (et, entre autres, celle de médicaments clés), de déréguler les activités bancaires et financières et de subvenir aux besoins des entreprises. Le résultat, intentionnel ou non, a été une érosion extraordinaire du secteur public. Et la deuxième chose, c'est le fait, évident aux yeux de tous, que seul l'État peut gérer et surmonter une crise d'une telle ampleur ».

Gaël Giraud, directeur de recherches au CNRS, pour *Libération* : « Le confinement partiel de l'Europe a ressuscité l'idée que le capitalisme est décidément un système bien fragile et que l'État-providence est de retour. De fait, la faille de notre système économique que révèle la tragédie du coronavirus est malheureusement simple : si une personne infectée est capable d'en contaminer plusieurs autres en quelques jours et si le mal possède une létalité significative, comme c'est le cas du Covid-19, aucun système de production économique ne peut survivre sans un puissant service public ».

Santé

L'hôpital en première ligne

Réanimations tournant à plein régime, manque de masques, de respirateurs, les hôpitaux risquent de ne pas pouvoir faire face à la vague de cas critiques de malades malgré le dévouement magnifique des soignant-es.

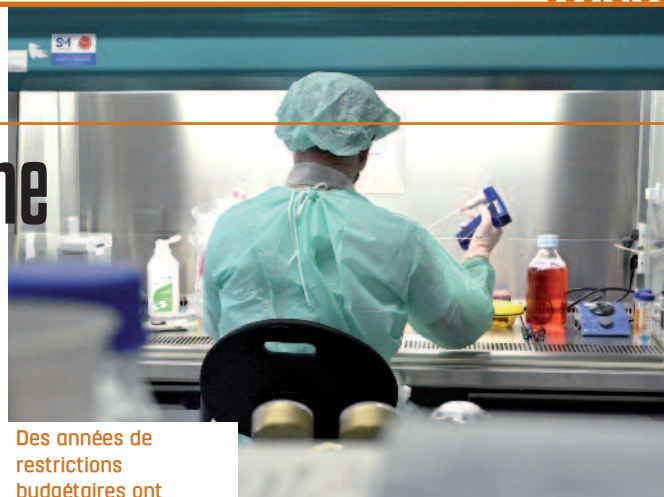
L'épidémie s'est abattue en France sur un service public très affaibli. Ce n'est pas faute d'avoir alerté les autorités. Les personnels de santé sont mobilisés depuis mars 2019 réclamant les moyens pour mener à bien leurs missions. Depuis un an, ils exigent des recrutements, des moyens en matériel, des lits, un arrêt du virage ambulatoire. Selon la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress) en 2019 on dénombrait 69 000 lits d'hospitalisation supprimés par rapport à 2003 dont 4 200 en 2018 pendant que l'ambulatoire se développait. La situation était devenue si ingérable que des centaines de chef-fes

de service avaient démissionné de leurs fonctions administratives en décembre.

Pourtant le système de santé français est loin d'être mauvais puisque la France avec une dépense totale de santé de 280 milliards d'euros est classée au troisième rang mondial avec 11,7 % de la richesse produite. Huit CHU français font partie des 100 meilleurs hôpitaux du monde. Mais la part de PIB est-elle un indicateur de système de santé adapté ?

Chaque soir, à 20 heures

La gestion comptable de l'hôpital par les gouvernements successifs démontre aujourd'hui ses limites. Pourtant, malgré les conditions extrêmes, les personnels de santé continuent de travailler. Sans discontinuer, ne comptant plus les heures, parfois au détriment de leur sécurité physique et celle de leurs proches. Le gouvernement a engagé une réorgani-



Des années de restrictions budgétaires ont fragilisé les hôpitaux

sation des établissements dès le début de l'épidémie. Outre la déprogrammation des opérations non urgentes, des blocs d'opération et des chambres de services ont été transformés en salles de réanimation. L'inventaire du matériel de ventilation a été fait, les respirateurs en stock remis en état de fonctionner. Cela a permis d'augmenter la capacité d'accueil qui devrait passer de 5 000 à 14 000 lits.

Alors que le pic n'a pas encore été atteint, les citoyen-nes applaudissent chaque soir celles et ceux qui vont au front. Ils disent bravo à ce « bien pré-

cieux », pour citer le président, que sont les services publics qui doivent « être placés en dehors des lois du marché ». Des décisions de rupture seront nécessaires. Le 25 mars, le chef de l'État a promis « un plan massif d'investissement et de revalorisation pour l'hôpital » et d'être « au rendez-vous de ce que nous devons, au-delà de cette reconnaissance et du respect... dans la durée ». Les soignant-es attendent de voir. Les Français-es aussi. ♦

Pénurie

L'incroyable manque de masques

Au début de la crise le ministère annonçait qu'il y avait des stocks d'état de masques FFP2 en nombre suffisant, mais la pénurie s'est vite révélée.

Un million de professionnelles de santé ont besoin de deux millions de masques par jour. Toutes les salarié-es devraient également pouvoir être protégées et protégées. Les besoins sont évalués soit à 24 millions par semaine par Olivier Veran lui-même, soit à 15 millions

par jour selon un collectif de médecins relayés par *Le Figaro*. La raison de cette pénurie se situe dans le tournant de la gestion des stocks enclenchée en 2013. Considérés comme trop coûteux ces masques sont recommandés « lorsqu'il y a contact étroit sans possibilité de mettre en place une autre mesure ».

Dans une gestion comptable d'économies, le secrétariat général de la défense et de la

sécurité nationale (SGDSN) décide ainsi que la gestion d'une partie de ces masques devra désormais être assurée non plus par l'État, mais par l'employeur. Le stock global se situant autour de 700 millions en 2017 les décideurs estiment alors que ce nombre suffit et qu'il sera possible d'en produire ou commander en Chine, atelier du monde, en cas de situation d'urgence. On voit le résultat. ♦

Témoignage

Tous les soignant-es potentiel-les ont été réquisitionné-es. C'est le cas de Guillaume Segue, infirmier au SAMU de Paris et syndiqué à la CGT, qui a reçu à 2 heures du matin le 13 mars un message lui précisant qu'il devrait arrêter sa formation pour être opérationnel dès le 14 au matin. « Nous étions 350 et nous nous attendions tous à être appelés en renfort. » explique-t-il alors qu'il a pu prendre quelques jours de repos après avoir travaillé 120 h depuis l'appel. « Nous ne comptons pas nos heures. Nous agissons. Mais il faudra faire un bilan. Notre colère, que nous exprimions depuis des mois doit être entendue. Et comprise. » ajoute-t-il. « Nous reprendrons les mobilisations là où elles étaient restées. »



« Mal payée », « Méprisée », « Précarisée » dénoncent les panneaux FSU que brandissent les militant-es dans les manifestations contre la loi dite de transformation de la Fonction publique à l'automne dernier.

Fonction publique

Un atout pour le pays

La fonction publique, « mal payée », « méprisée », « précarisée » comme le proclamaient les panneaux FSU dans les dernières manifestations contre la loi dite « de transformation de la Fonction publique », revient en force en temps de crise. Et demain ?

« Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe » a déclaré Emmanuel Macron le 12 mars dernier.

On ne saurait mieux dire. La crise inflige au nouveau monde un sérieux coup de vieux. Aux côtés des travailleuses et des travailleurs du secteur privé, « invisibles » devenu-es visibles comme les caissières, les transporteurs, les manutentionnaires de magasins d'alimentation, les agriculteurs et agricultrices, les éboueurs, se

campent en première ligne les agent-es des services publics, et donc les fonctionnaires.

Une fonction publique jugée « trop coûteuse »

La Fonction publique n'a guère été choyée ces dernières décennies. Trop pléthorique, trop « rigide », trop coûteuse, en une formule – chère au président verbalement repent – trop « ancien monde » aux yeux des partisan-es d'une déréglementation sans frein de l'économie et de la concurrence, y compris entre les salarié-es.

Depuis des décennies les fonctionnaires étaient devenu – es des cibles, d'où, toutes couleurs politiques mêlées, des coupes dans le budget, le développement de procédures inspirées du contrat de travail privé avec embauches de gré à gré, des suppressions de postes tant dans la Fonction publique d'État que territoriale et hospitalière, le développement de la précarité via le recrutement de contractuel

– les et naturellement les dégradations salariales, via le gel du point d'indice depuis presque maintenant une décennie.

La loi d'août 2019

La loi dite de transformation de la Fonction publique d'août 2019, voici moins d'un an, marquait une étape décisive dans la dégradation de la fonction publique avec notamment la dévitalisation des instances représentatives des fonctionnaires, commissions paritaires et CHS CT.

Or, l'efficacité des services publics est étroitement liée à l'existence de fonctionnaires – citoyen-nes, recruté-es par concours, correctement rémunéré-es, et auquel-les – l'existence d'une carrière et du droit à mutation garantit l'indépendance vis à vis des pressions politiques ou économiques, nationales comme locales.

Le statut, pour l'intérêt général

Cette indépendance, garantie

par l'existence du statut, permet de traduire l'éthique des fonctionnaires en actes, préside à leur action professionnelle, et rend possible la priorité toujours donnée à l'intérêt général.

Bien sûr, les fonctionnaires n'ont pas le monopole du dévouement, mais les personnels de santé, les forces de l'ordre, les ouvrier-es des municipalités, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales, les enseignant-es sont d'abord guidé-es par leur sens du service public.

C'est la raison pour laquelle, lorsque la lutte contre la pandémie sera menée à bien, et que la vie reprendra ses droits, le bilan des politiques d'affaiblissement et de délégitimation de la Fonction publique et de ses agent-es devra être sereinement et démocratiquement dressé. Et les voies d'une Fonction publique renouvelée et renforcée tracées. 💧

Anicet Le Pors

« Le XXI^e siècle, "âge d'or" du service public »

Conseiller d'État honoraire, ancien ministre de la Fonction publique, Anicet Le Pors analyse les dernières déclarations du président de la République sur l'État-providence. Et dit combien il croit dans le service public pour notre siècle.

Le président Macron dans ses récents discours place l'État-providence et les services publics comme le meilleur rempart contre les effets de la crise sanitaire : s'agit-il d'un tournant ?

Anicet Le Pors : Je ne crois pas du tout, ici, à la sincérité du président de la République, ni qu'il s'agisse dans son esprit d'un tournant. Il prend simplement en compte l'état actuel de l'opinion publique favorable à celles et ceux qui – dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la recherche et bien d'autres encore – incarnent des services publics qui répondent aux besoins vitaux de la Nation. Rappelons-nous Nicolas Sarkozy : il prétendait en 2007 réduire le champ du statut général des fonctionnaires par des contrats de droit privé négociés de gré à gré, avant d'être contraint de reculer par la crise financière de 2008 et d'abonder dans le sens de l'opinion publique qui voyait bien en quoi la France bénéficiait avec un service public étendu, d'un véritable « amortisseur social » de la crise. Aujourd'hui *bis repetita*. Au-delà de la posture, Emmanuel Macron se garde bien de revenir sur les atteintes qu'il a portées aux services publics et aux statuts de ses agents depuis le début de son quinquennat.

Le Président vous paraît-il sincère, au regard de son action des précédentes années, comme conseiller du Président Hollande, ministre puis chef de l'État ?

A. L. P. : Emmanuel Macron accomplit ce pourquoi il a été promu par les dominants de la société : l'alignement du public sur le privé via la modification du code du travail faisant du contrat individuel de droit privé la référence sociale majeure. C'est une stratégie claire, amorcée sous le précédent quinquennat, avant même l'arrivée d'Emmanuel Macron au gouvernement, mais qui lui a permis, élu président, de supprimer d'abord le statut réglementaire des cheminots avant de s'en prendre au statut législatif des fonctionnaires par la loi du 6 août 2019. Le discours managérial en cours brouille les finalités du secteur public, porteur de l'intérêt général et du secteur privé, obéissant à l'impératif du profit. Les dénaturations statutaires accroissent le risque de conflits d'intérêt et, par-là, menacent l'indépendance de l'administration. On assiste ainsi à une sorte de captation de l'action publique par les intérêts financiers privés. C'est aussi une remise en cause de la conception française du fonctionnaire-citoyen, opposée à celle du fonctionnaire-sujet, et à sa pleine responsabilité dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées, ce qui suppose des garanties d'emploi, de rémunération, de protection sociale, de retraite, d'intégrité.



« Il faut sortir la Fonction publique de Bercy ! »

Pourquoi le XXI^e siècle sera l'« âge d'or » du service public ?

A. L. P. : Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU et moi n'avons pas choisi ce terme pour enjoliver, mais parce qu'il correspond à notre conviction. La fonction publique, est d'abord une réalité collective, un ensemble organisé de fonctions collectives représentant un cinquième de la population active. C'est pourquoi le gouvernement doit respecter le droit de négociation reconnu aux organisations syndicales par le statut. Il faut préférer la loi au contrat, la fonction au métier, l'efficacité sociale au contrôle de la performance individuelle. Ensuite, la fonction publique est une réalité structurelle. Cela implique, que soit mise en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences

sur la base d'un classement juste des qualifications. Ainsi, le déclassement officiellement reconnu des personnels enseignants, soignants, de la recherche doit, à mon avis, être réparé, non par des primes discriminatoires à la Blanquer, mais par des revalorisations indiciaires substantielles et pérennes. Enfin, la Fonction publique est une réalité qui doit être réfléchie sur le long terme et non dans le corset du principe de l'annualité budgétaire : il faut sortir la Fonction publique de Bercy ! D'aucuns voudraient nous faire croire que ce serait la fin de l'Histoire, que le libéralisme l'aurait définitivement emporté. La réponse est dans la crise. Notre siècle est au contraire engagé, sous nos yeux quand bien même c'est douloureusement, dans la voie des interdépendances, des coopérations, des solidarités portées au niveau mondial, ce qui porte un nom en France : le service public. ♦



Sécurité sociale

Un service envié

En ces temps de crise, la protection sociale française est enviée par de nombreux pays. Elle représente une part importante du PIB, en faible augmentation ces dernières années.

La Sécurité sociale, institution réellement révolutionnaire à sa création, a permis grâce à un principe égalitaire – « à chacun selon ses besoins et de chacun selon ses moyens » – d'étendre l'accès aux soins, et en le solvabilisant, de développer un système de santé dont on voit aujourd'hui le caractère vital, les insuffisances et la fragilité.

L'égalité d'accès aux soins est d'ailleurs mise à mal aujourd'hui. Déserts médicaux, déremboursements, dépassements d'honoraires et glissement de dépenses sur les complémentaires en sont les signes les plus visibles. Effets de lois de financement de la Sécu constamment insuffisantes ; depuis 2004, l'augmentation annuelle des dépenses est inférieure à 3 % alors que les besoins augmentent spontanément de 4,4 %,

du fait de l'augmentation et du vieillissement de la population, du développement des maladies chroniques et de soins de plus en plus dépendants de technologies de pointe.

En France, l'hôpital public, bien classé et reconnu pour la qualité des soins prodigués, subit de plein fouet les restrictions budgétaires. La situation financière de la Sécurité sociale a été aggravée en 2018 par la suppression de la compensation à l'euro près des exonérations ou baisses de cotisa-

tions sociales décidées par l'État prévue par la loi Veil de 1994. Pour l'année 2020, sur la perte de 3,2 milliards de recettes de la CNAM, 2,9 milliards découlent de cette non-compensation.

Pour soutenir et diversifier l'offre de santé, mettre notamment fin aux déserts médicaux, les dépenses doivent être à la hauteur des besoins. Pour que tous les patient-es qui se présentent aux urgences puissent être traité-es, ce qui n'a pas pu être le cas cet hiver notamment dans certains ser-

vices pédiatriques, que les personnels hospitaliers puissent être mis dans les meilleures conditions d'exercice possibles, y compris hors périodes de crise majeure, il est temps de changer de cap.

La défense de la Sécurité sociale, pilier de l'État social, reprend donc toute son actualité à la lumière de cette crise, la FSU en fera un combat syndical majeur. ♦



Les manifestations contre l'affaiblissement de la sécurité sociale ont été nombreuses ces dernières années.

Secteur privé

Toute une vie économique menacée

Professionnel-les de l'alimentation, de l'agriculture, des usines productrices de biens stratégiques, qui travaillent dans les supermarchés notamment à la caisse, transportent les marchandises essentielles à nos vies, livrent encore, tiennent leur station-service, ramassent les ordures,

distribuent le courrier, conduisent des bus ou des trains... Pas de confinement pour ces métiers.

Selon l'Insee les répercussions seraient peu sensibles sur les activités agricoles et les industries agroalimentaires mais l'activité de l'industrie est réduite de moitié, et la

construction au 1/10^e de la normale. Les transports, l'hôtellerie ou la restauration prennent la crise de plein fouet. La consommation des ménages a baissé d'un tiers.

Des effets délétères sur l'emploi et les entreprises sont à craindre. Le gouvernement a décidé que l'État prendrait le chômage

partiel à sa charge. Au 31 mars, 425 411 entreprises ont fait une demande pour 3 918 679 salariés. La loi prévoit une indemnisation à hauteur de 84 % du salaire net et 100 % pour les smicards. Mais le prolongement du confinement impliquera d'autres mesures de soutien à l'économie. ♦

Chômage

La réforme reportée

Le 16 mars, la ministre du travail annonçait le report au 1^{er} septembre du volet deux de la réforme de l'indemnisation chômage dont les organisations syndicales demandent l'abandon.

Alors que se profilaient les premières conséquences économiques de la pandémie liée au coronavirus, les organisations syndicales de salarié-es demandaient l'annulation de la réforme contestée de l'indemnisation du chômage et au moins le report de son volet deux. Le premier volet, en vigueur depuis novembre, durcit les conditions d'ouverture et de recharge des droits à l'allocation chômage. Le second volet modifie le calcul de celle-ci, divisant pour établir la base de l'allocation, les rémunérations perçues dans les 24 mois – 12 actuellement – précédant la fin du contrat, non plus par les seuls jours travaillés pendant cette période, mais par l'ensemble des jours, travaillés ou non. Les « permittent-es », qui ont cumulé des contrats courts



La réforme vise à indemniser moins et moins longtemps les chômeurs

entrecoupés de périodes de chômage vont ainsi voir mécaniquement leur indemnité diminuer. 1,32 million de personnes seraient concernées particulièrement dans les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire actuelle, comme le tourisme, la restauration ou l'événementiel.

De report en abandon

Rappelant que les emplois précaires sont la première variable d'ajustement en période de crise, les organisations syndicales ont appelé à ce que le rôle d'amortisseur social de l'assurance chômage soit réaffirmé. Si les mesures de chômage technique ou partiel amortiront en partie le coup d'arrêt de l'activité économique, elles n'éviteront en effet pas l'arrivée de nouveaux chômeurs et nouvelles chômeuses à Pôle emploi et particulièrement celles et ceux aux contrats les plus précaires.

Le 16 mars, la ministre du travail était contrainte d'annoncer le report au 1^{er} septembre du volet deux d'une réforme « conçue dans un contexte qui n'a plus rien à voir avec celui que nous connaissons aujourd'hui ». Par cette justification, elle reconnaît implicitement que la réforme n'a pas été conçue pour améliorer la protection des salarié-es. Reflet de la politique néolibérale à

Témoignage

Pôle emploi, qui compte 50 000 agent-es, « est passé en 15 jours, de 6 500 agent-es en télétravail à 20 000, explique le SNU PE-FSU, pour atteindre bientôt 35 000 agent-es qui seront équipés du matériel nécessaire et des logiciels métiers spécifiques au traitement de la demande d'emploi. Mais la question de la sécurité financière des chômeurs et chômeuses pendant la période de confinement s'est très vite posée. Toutes les solutions sont par exemple recherchées pour garantir le versement de leur allocation aux 200 000 demandeurs et demandeuses d'emploi n'ayant pas les moyens de transmettre les documents nécessaires à l'actualisation mensuelle de leur situation par voie électronique ». Autre sujet d'inquiétude, les consignes données aux conseiller-es de proposer aux chômeurs et chômeuses des postes disponibles dans le secteur agricole en les rassurant « sur les conditions de sécurité au sein des entreprises concernées » sans pouvoir s'assurer de l'effectivité des conditions de travail des postes proposés. Pas question de contrevenir à la déontologie propre au service public de l'emploi, répond la FSU.

l'œuvre, elle vise à indemniser moins, moins longtemps, et contrôler plus ces chômeurs et chômeuses qui n'attendent qu'une chose « bénéficier des allocations chômage pour partir deux ans en vacances », dit Christophe Castaner. Un report de la réforme qu'il faudra transformer en abandon dans un monde d'après crise nécessairement plus solidaire. ♦

Témoignage

« Dois-je aller travailler ? Dois-je payer mes salariés si je ferme ? Est-ce que je suis éligible au chômage partiel ? Est-ce que je peux licencier ? Dois-je prendre mon solde de congés ? Mon employeur ne m'assure pas des conditions de travail sûres, pouvez-vous venir voir ?... » Ces questions, et bien d'autres, sont posées aux agent-es du ministère du Travail tous les jours. À l'aide de leur connaissance de la réglementation, de leur sens du service public et de la protection du plus faible, ils forgent des réponses, répondent depuis chez eux en télétravail, se relaient pour venir à la DIRECCTE chercher le courrier et dispatcher les mails, instruisent les dossiers de chômage partiel, au risque de se voir déjuger par des instructions ministérielles contingentes et inattendues, utilisent leur connaissance des entreprises de leur secteur pour s'assurer des conditions concrètes de travail, et malgré l'absence de masques mis à leur disposition se rendent, le cas échéant, sur place.

Solidarité

Protéger les plus vulnérables

Sans-abri, migrant-es, mal-logé-es, personnes âgées isolées, femmes subissant des violences conjugales, jeunes placés, les plus précaires et fragiles, faute de ressources suffisantes, risquent de payer cher le manque de moyens mis en œuvre par l'État pour leur protection.

Il aura fallu l'intervention de nombreuses associations et organisations pour que l'État prenne la mesure du problème des plus fragiles. Partiellement. Le gouvernement a suspendu les expulsions jusqu'au 31 mai prochain. Il réquisitionne des chambres d'hôtel pour les sans-logis après avoir identifié 80 centres en France capables d'accueillir le plus de personnes possibles parmi les 250 000 sans domicile fixe que compte le pays. 170 chambres sur Paris ont ainsi été attribuées dès le 19 mars.

Autre problème pour celles et ceux qui vivent dans la précarité : comment se nourrir quand ferment l'aide alimentaire et les épiceries solidaires ? Comment pourront-ils payer le loyer et l'électricité ? Et qu'en est-il des personnes confinées dans les centres de rétention qui vivent dans une



Pour les SDF, la crise est comme une double peine.

grande promiscuité et des conditions d'hygiène déplorables ? Sans oublier les plus âgées condamnées à un isolement mortifère et les femmes et les enfants victimes de violence qui se retrouvent en danger permanent.

Éviter que la crise envenime les situations

En période de confinement les plus fragiles subissent de façon démultipliée les effets de l'en-

fermement. Cela aura des conséquences directes sur leur santé : effets sur le développement des enfants déscolarisés pénalisés par la dématérialisation des cours, possibles cas de maladies respiratoires voire de saturnisme dans des logements insalubres, augmentation des accidents domestiques, risque d'explosion des familles dû aux problèmes psychologiques provoqués par

l'enfermement, risque de violence accru. Car l'appartement devient une prison pour les femmes et les enfants victimes de violences.

L'insuffisance des moyens mis en place par l'État pour protéger les plus vulnérables est aujourd'hui criante. La réponse du président : faire preuve « d'esprit solidaire et de sens des responsabilités ».

Il a annoncé une série de mesures économiques mais pratiquement aucune mesure sociale pour protéger et prendre soin des plus fragiles socialement, qui sont aussi ceux et celles parmi les plus exposés au virus et donc plus susceptibles de contaminer.

Suspension des expulsions, réquisition de chambres d'hôtel et campagne d'affiche, ces mesures ne suffiront pas. L'État doit s'engager comme il le fait pour les entreprises en décidant de mesures fortes. 💧

Violences conjugales : en augmentation

Près de 35 % de hausse des violences conjugales ont été enregistrées en France pour la seule première semaine du confinement. Face aux violences conjugales, les numéros de téléphone comme le 17, le 112, ou encore le 3919, numéro national d'écoute des victimes de violences conjugales, restent opérationnels, mais le confinement rend le signalement téléphonique presque impossible du fait de la proximité du compagnon violent. Dans un communiqué du 25 mars, le gouvernement qualifie le confinement de « terreau propice aux violences conjugales ». Il rappelle que le traitement des affaires de violences conjugales continue d'être assuré par les juridictions, que la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr reste active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ou encore qu'un état des lieux de la situation des associations locales et des centres d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences est régulièrement réalisé pour accueillir les femmes qui le nécessiterait.

Le 26 mars, le ministre de l'Intérieur a annoncé un dispositif d'alerte dans les pharmacies. Enfin, toutes et tous, rappelons aux femmes que s'il est interdit de sortir, il n'est pas interdit de s'enfuir.

Nationalisme

Au risque de la vague

Jamais depuis la crise dite de la grippe « espagnole » en 1918 et 1919, l'humanité n'avait été touchée par une épidémie de dimension mondiale. Cette vague épidémique n'a pas créé le retour des nationalismes, mais elle pourrait bien, en cas d'absence de réponses internationales coordonnées, accélérer la marée montante des mouvements xénophobes et racistes.

D'avord restreinte à la Chine, l'épidémie est devenue une réalité mondiale, avec fin mars, selon les chiffres du ministère l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFP (agence France Presse) plus de 715 000 cas dont 33 500 décès. Après la Chine, la plupart des pays ont choisi une politique nationale de lutte contre la crise. L'organisation des Nations Unies, l'Union européenne ont joué au mieux un rôle d'alerte avant l'arrivée de la vague, puis sont devenues inaudibles, comme si les États nationaux prenaient leur

revanche sur une mondialisation marchande qui sait si bien jouer les uns contre les autres. Les risques politiques sont clairs, comme toujours en situation sinon de « guerre » mais de mobilisation des peuples contre un danger commun.

Pointons-en plusieurs, qui tous impliquent le renforcement du rôle de l'État.

D'abord le recul des libertés publiques et individuelles avec l'obsession du contrôle et le suivi, via l'intelligence artificielle et la reconnaissance faciale des personnes contaminées, visible en Chine mais aussi en Corée du sud, à Taiwan, à Singapour.

De Orban à Bolsonaro

Puis la tentation d'un nouvel accroissement des pouvoirs de l'exécutif, au détriment des contre-pouvoirs – parlement, presse, syndicats... – ainsi en Hongrie avec Victor Orban, aux Philippines de Rodrigo



L'Union Européenne devenue inaudible

Duterte, ou en Russie. Les mouvements de contestation sociale et politique doivent marquer le pas, pour d'évidentes raisons de sécurité sanitaire, bouffée d'oxygène pour les régimes autoritaires contestés : le « hirak » algérien vient ainsi de s'interrompre au grand soulagement des militaires.

Et enfin peut être le plus dangereux : la recherche de responsabilités exogènes au virus, la recherche d'ennemi-es de l'intérieur, la désignation de boucs émissaires. Pour Donald Trump ou la Grèce conservatrice ce sont les migrant -es d'Amérique Latine ou d'Égée, pour le brésilien Bolsonaro l'étranger en général, pour les

fanatiques religieux celles et ceux qui ne se conforment pas au dogme... L'épidémie de Peste Noire des XIII^e et XIV^e siècles n'a-t-elle pas suscité les premières persécutions anti-juives de masse ?

L'après crise sera donc décisive. Les travailleuses et les travailleurs ont tout à perdre à un monde où des chefs d'État aux pouvoirs renforcés, d'abord momentanément puis définitivement, pourraient détourner les colères sociales de leurs peuples contre l'étranger-e du dehors ou du dedans. Au syndicalisme, dans chaque pays, aux échelles européennes et nationales de contribuer à tracer une autre voie, celle de la solidarité internationale, conforme à l'histoire du mouvement ouvrier. ♦

Union européenne

Crise fondatrice ou destructrice

La sécurité sanitaire ne relève pas de ses compétences. Néanmoins force est de constater que la crise accentue les difficultés de l'Union.

Ce qui frappe d'abord est l'absence de réponse d'ensemble, d'approche collective d'une pandémie qui aujourd'hui concerne les 27 et leur voisinage. Comme si l'épidémie – tel autrefois le nuage de Tchernobyl – respectait diplomatiquement le cadre des

frontières des États. Frontières qui se ferment au demeurant, y compris pour l'espace Schengen, avec le rétablissement – momentané ? – des contrôles policiers disparus depuis plus de 30 ans.

Et puis l'absence, à tout le moins la timidité, des pratiques de solidarité ; certes les hôpitaux allemands accueillent des patient-es français-es, mais l'Italie semble avoir été abandonnée à son sort,

nourrissant ainsi selon les sondages un fort ressentiment anti Union européenne. La Chine de Xi Jinping s'engouffre dans la brèche, promettant masques et matériels respiratoires, forme médicale et peu désintéressée des « routes de la soie ».

L'Union européenne est pour le moment absente y compris en terme d'aide à ses voisins du sud de la Méditerranée. Pire, elle incarne des poli-

tiques d'austérité qui ont malmené des services publics aujourd'hui en première ligne dans la lutte pour sauver des vies humaines.

Si le retour à une Europe des nationalismes ne peut conduire qu'à une nouvelle catastrophe, les choix politiques pour une Europe qui protège les peuples au lieu de les placer en concurrence permanente seront garants de la survie même de l'idée européenne. ♦

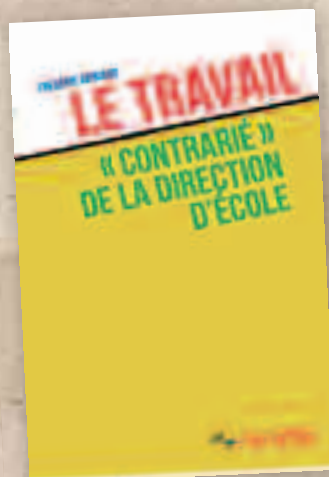
Les derniers livres de l'IR-FSU sont mis en ligne gratuitement :
<http://institut.fsu.fr>



Coordonné par
 Alain DALANCON,
 Josiane DRAGONI,
 Jean-Michel
 DREVON



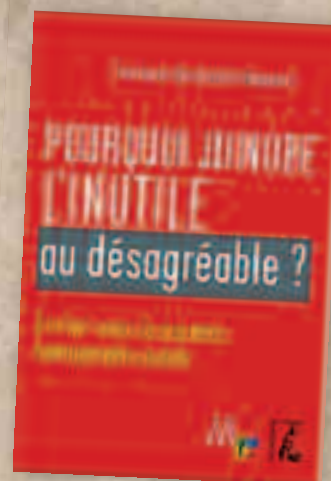
Coordonné par
 Christian LAVAL et
 Francis VERGNE



Frédéric
 GRIMAUD



Evelynne
 BECHTOLD-
 ROGNON



Lisez aussi le dernier numéro de la revue « Regards croisés » avec les contributions de Dominique Méda, Francis Vergne, Louis-Marie Barnier, Maxime Combes, Anne Goulet de Rugy, Jean-Marie Le Boiteux, Jean-Jacques Maynard, Gerald Le Corre, Enora Choppard, Patricia Gibert, Godefroy Guibert.

Au service du public



Dossier réalisé par:
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

Ce dossier apprendra-t-il quelque chose à nos lectrices et lecteurs puisque toutes et tous, y compris les retraité-es, sont d'une façon ou d'une autre sur le pont ?

L'équipe de Pour pense que oui, car si vastes sont les missions des agent-es de la Fonction publique et des services publics !

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des témoignages sur les femmes et les hommes qui, par leur travail et leur engagement, comme de nombreuses travailleuses et de nombreux

travailleurs dans le privé, font tenir debout le pays. Personnels de santé bien sûr, mais aussi fonctionnaires territoriaux, ouvriers dans les établissements scolaires, personnels enseignants et administratifs, travailleurs sociaux et tant d'autres. Ils et elles sont la preuve vivante, et trop souvent souffrante faute de moyens appropriés, de l'atout primordial que constituent services publics et Fonction publique dans une crise historique telle que nous la connaissons.

Place à leurs témoignages.

Continuité pédagogique : les personnels sont présents

Dès la fermeture des écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, les ministres ont décrété la « continuité pédagogique ». Qui n'a rien à voir avec l'enseignement en classe.

Les enseignant-es, conseiller-es pédagogiques, personnels ressources notamment dans les usages numériques, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH... ont essayé d'adapter leurs pratiques professionnelles à la situation. Alors même que de nombreux bugs techniques rendaient complexe le télétravail, toutes et tous ont déployé des efforts d'adaptation et des trésors d'ingéniosité. Partout, il a fallu d'abord maintenir et organiser le lien avec les élèves et les familles, avec les étudiant-es, adapter les cours, les emplois du temps, les explications, les supports, les traces écrites, se questionner sur la nature et la quantité de travail à donner, tout en respectant le règlement général sur la protection des données (RGPD). En fonction des niveaux d'enseignement, s'auto-former à l'usage des outils du CNED avec la plateforme en ligne « Ma classe à la maison », de Canopé, Eduscol, Eduter, ainsi qu'avec les multiples applications de visioconférences et les plateformes d'apprentissage en ligne (Moodle). Puis transmettre cette expérience aux élèves, aux familles,

aux jeunes via les ENT, le téléphone, les courriels...

Ne pas creuser les inégalités

Il a fallu réfléchir pour limiter au mieux les effets des inégalités consécutifs au travail hors de la classe : adaptations pédagogiques, prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers, question du temps de travail exigible des élèves en fonction du niveau d'enseignement, de l'autonomie des élèves, des ou de la discipline enseignée, nature des outils à disposition (ordinateurs, imprimante, pièce calme), nombre de frères et sœurs qui les partagent, accès ou non à un ordinateur, difficultés à s'organiser pour le travail des enfants à la maison... Il n'est en outre pas si facile de se contraindre à travailler seul-e, sans groupe classe, et sans enseignant-e. Et quid des enfants et des jeunes en situation de grande pauvreté, qui manquent de tout pour travailler à distance ? Et ce fut l'occasion de constater à nouveau que chez les personnels de direction et d'inspection, le choix de l'accompagnement, de la mise à disposition de ressources, du soutien était largement plus profitable que celui de l'injonction ou de la modélisation.

En lycée professionnel et en lycée agricole, aucune vidéo ne permettra l'acquisition de gestes techniques

ou de savoir-faire professionnels. Et quid du fonctionnement des exploitations agricoles au sein des lycées agricoles ?

Continuité pédagogique à distance ?

Dans l'enseignement supérieur, l'urgence a été pour toutes et tous les étudiant-es le maintien d'un lien avec les équipes pédagogiques et de recherche, et non pas le maintien total des contenus des cours. Une attention particulière a été portée aux inégalités dans l'accès aux ressources numériques et aux difficultés rencontrées par les étudiant-es dans l'organisation de leur vie confinée. Le maintien et le paiement des heures de vacances des doctorant-es, des enseignant-es précaires et des étudiant-es-moniteurs et monitrices sont également un enjeu de la crise actuelle.

Quelles limites et quel sens donner à la continuité pédagogique ? Jean-Michel Blanquer ne l'a jamais évoqué, alors même que son homologue belge en posait les bases : « Les travaux ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe ». « Les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative [sans notation] ».

Devant les injonctions du ministre voulant réduire l'obligation de confinement, la FSU et une large intersyndicale a demandé dès le 23 mars qu'« aucun personnel, aucune famille ne puisse être sommé de déroger au confinement, sauf absolue nécessité justifiée par l'organisation concrète de la continuité du service ou pour l'organisation de l'accueil des enfants de soignant-es ».

Le ministère doit cesser d'évoquer une « continuité pédagogique » où il faudrait agir coûte que coûte, en laissant croire qu'on pourrait atteindre les mêmes objectifs d'apprentissage qu'avec l'enseignement en classe. ♦

« Qu'aucun personnel, aucune famille ne puisse être sommé de déroger au confinement, sauf absolue nécessité justifiée par l'organisation concrète de la continuité du service. »

Continuité administrative

La mise en place de la continuité administrative a suivi l'évolution, parfois erratique, des consignes ministérielles. Des demandes, jugées inutiles ou exagérées, ont parfois éloigné les chefs et cheffes d'établissement et les inspecteurs et inspectrices de leur travail de terrain auprès des enseignant-es. Les chefs et cheffes d'établissement et les directeurs et directrices d'école ont coordonné le lien avec les familles y compris dans ses aspects techniques, soutenu le travail des enseignant-es, organisé l'accueil des enfants de soignant-es avec des personnels volontaires, en n'ayant pas toujours les moyens d'assurer les conditions sanitaires requises.

Les gestionnaires des EPLE, avec leurs collègues se sont assuré-es des conditions matérielles, notamment la sécurité et l'hygiène renforcées, les besoins matériels spécifiques.

Dans les services académiques, les personnels assurent les paies, continuent de répondre aux usagers et préparent la rentrée ou l'organisation de la fin de l'année (examens...).

Il est parfois difficile d'exiger que la présence des personnels sur les lieux de travail se limite au strict nécessaire et que soient au mieux garanties leur sécurité et leur santé.

École : solidaires des métiers d'urgence

Dès la première semaine de confinement, un dispositif a été mis en place pour accueillir les enfants de soignant-es sans solution de garde et mobilisé-es dans la prise en charge des malades du Covid-19, de la petite section maternelle à la classe de troisième.

En France, au moins 20 000 enseignant-es ont pris en charge environ 28 000 élèves enfants de soignant-es. Enseignant-es, ATSEM, personnels municipaux, chef-fes d'établissement sont sur le pont et se sont attaché-es en fonction des réalités locales à ouvrir les portes des écoles et collèges en intégrant en particulier les gestes barrières et le nettoyage fréquent des salles de classes au fonctionnement des dispositifs. À titre d'exemple, à Paris, 78 écoles sont restées ouvertes, 17 à Lyon et 5 à Saint-Étienne. Des petits groupes de 10 élèves maximum, selon les règles sanitaires, sont encadrés par roulement par les volontaires. Jeux, aides aux devoirs, travail sur ordinateur, il s'agit avant tout de soutenir l'action de leurs parents et d'assurer à ces élèves une prise en charge quotidienne. Dans

les faits, dans la période de démarrage, peu d'élèves fréquentent ce dispositif dont l'organisation est calée par les équipes d'école (voir interview). Les soignant-es savent que le dispositif existe mais font appel à ce stade le plus souvent à d'autres modes de prise en charge, et à plus forte raison lorsque les enfants sont plus âgés et scolarisés en collège. L'accueil a été étendu dans certaines villes aux samedis et aux dimanches, et aux enfants de personnels affectés aux missions et services d'aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et services de prévention spécialisée. Puis aux enfants des pompiers, gendarmes, policiers-es et surveillant-es pénitentiaires..

Si toutes les précautions possibles sont prises, dans de trop nombreuses situations les volontaires ne disposent pas de protections sanitaires à la hauteur. L'engagement de l'Éducation nationale comme



A Paris, 78 écoles sont restées ouvertes, 17 à Lyon et 5 à Saint-Étienne

employeur pour assurer la sécurité des personnels fait généralement défaut. L'administration doit formuler des consignes claires et faire en sorte qu'elles soient respectées, obligation inscrite dans la loi. Les fédérations de l'Éducation ont écrit d'une seule voix à Jean-Michel Blanquer. « Nous exigeons que les mesures de protection et d'hygiène soient appliquées, que du matériel (masque, gel hydro alcoolique, serviette à usage unique...) soit systématiquement fourni dans les écoles, établissements et services. » ♦

Enfants de soignant-es : « Les enseignant-es sont en première ligne »

Jérémy Rousset, directeur d'école à Saint Étienne, nous explique la mise en place de l'accueil des enfants de soignant-es et de personnels d'urgence dans son école maternelle Chappe.

Comment les choses se sont mises en place ?

Jérémy Rousset : École volontaire, nous avons informé le DASEN. Le gros du boulot au départ a été de rassurer les personnels du CHU, des EHPAD, infirmiers libéraux sur l'organisation de l'accueil. Sur dix appels de soignants, un seul va donner suite. Et puis nous avons eu nous-mêmes à élaborer une procédure qui évite les risques

Compétences professionnelles et intelligence collective nous ont permis d'y parvenir au mieux.

de contamination. L'IEN était en appui pour répondre à nos questions. Mais en fait l'administration s'est limitée à relayer les procédures du terrain. L'apport d'un médecin scolaire aurait été utile.

Quelle organisation sur le groupe scolaire ?

J. R. : Nous avons très vite mis en place un système de rotation de personnels, enseignants, ATSEM, en maternelle la première semaine. Cela s'est élargi à l'élémentaire. Nous recevions quatre élèves, en utilisant deux salles de classes le matin, deux autres l'après-midi, pour que les ATSEM assurent le nettoyage adapté à la situation,

sur les bases des recommandations de la mairie. Les agents d'entretiens sont aussi sur le pont. Utilisation de matériel personnel, pas d'échanges d'objets entre eux et des espaces de cour séparés pour que les élèves ne se mélangent pas.

Comment rassurer alors ?

Les enseignants sont en première ligne pour rassurer enfants et parents. Compétences professionnelles et intelligence collective nous ont permis d'y parvenir au mieux. Les personnels soignants nous ont manifesté une vraie reconnaissance. Puis cet accueil a été regroupé avec et dans une autre école stéphanoise. ♦

Assistants sociaux de l'Éducation nationale

Le travail des assistants sociaux de l'Éducation nationale nécessite une présence auprès des élèves, des familles, des équipes enseignantes, dans les établissements, des étudiants et globalement des personnels. La crise supprime cette possibilité de contact physique direct, mais pas les besoins des élèves.

« Rien n'avait été anticipé ni prévu par les services rectoraux ou dans la plupart des départements, en télétravail pour organiser la coordination des équipes, ou pour équiper les agents en matériel informatique » explique Nathalie Andrieux Hennequin, secrétaire générale du Snuasfp-FSU. Faute de pouvoir désormais se déplacer dans les établissements, les agents sont dépendantes exclusivement de contacts téléphoniques ou de courriels. Les établissements peuvent signaler des élèves ne donnant pas signe de vie devant les demandes d'exercices scolaires. Les familles alertent sur de situations de confinement difficiles. Elles peuvent être jointes par les assistantes, en numéro caché, mais alors ce sont moins les enfants ou adolescent-es que les parents qui sont joints, ce qui ne facilite pas nécessairement le travail d'évaluation. L'une des questions les plus sensibles, selon le Snuasfp, réside dans la situation particulièrement tendue dans les foyers qui accueillent des jeunes en difficulté. Faute de personnels, les services font appel à des agent-es territoriaux de l'aide à l'enfance pas nécessairement volontaires. Les placements seront de plus en plus aléatoires, au risque de voir les situations des élèves se dégrader. Il aurait fallu procéder auparavant au recrutement de personnels formés et équipés.

Aujourd'hui, face au manque d'encadrement, même la possibilité donnée aux travailleurs sociaux de confier leurs enfants en garde dans les écoles, comme les personnels soignants, peut se retourner contre eux en permettant ainsi d'éventuelles réquisitions. Les assistantes sociales — autre exemple, les collègues qui interviennent pour les personnels au moment des mutations ou de l'aide sociale — font face et, comme le dit Nathalie Andrieux Hennequin, lorsqu'elles sont sollicitées sur un cas d'élève en difficulté, « elles foncent ! » et elles font remonter leurs besoins et ceux de leur public.

Une agriculture française à repenser

Les crises de la politique agricole se retrouvent amplifiées par la crise du coronavirus.

Dans le domaine agricole et agro-alimentaire, besoins vitaux des populations, la crise du coronavirus a mis au grand jour notre vulnérabilité face à des chaînes de production mondialisées et un commerce international en flux tendu, qui nous empêchent de disposer, en cas de choc, de biens de première nécessité.

Alors que certaines organisations comme la FSU ou la confédération paysanne tirent la sonnette d'alarme depuis des années, les pouvoirs publics n'ont pas (ou trop peu) entendu ce message, amplifiant ainsi les effets.

Si le ministre de l'agriculture a lancé un appel vibrant pour pourvoir les 200 000 emplois qui manquent dans l'agriculture pour faire face à la crise, il oublie de préciser que c'est le résultat d'un recours abusif aux emplois saisonniers, majoritairement travailleurs et travailleuses détaché-es aujourd'hui bloqué-es aux frontières par le virus.

Une dépendance aux intrants

La dépendance du modèle agricole dominant aux intrants (engrais, pro-

duits phytosanitaires, soja...), principalement importés et tributaires de circuits de transport grippés, a également fragilisé les capacités de production.

De même, en aval de la production, le circuit de la grande distribution, mis en difficulté par cette crise, montre que la concentration de la distribution autour de grandes centrales d'achat rend tout l'édifice fragile. Il en va de même de la transformation des produits agricoles monopolisée par quelques multinationales de l'agroalimentaire.

Si l'agriculture paysanne et la vente en circuits courts avaient été les modèles dominants en France, la tension sur la production des denrées alimentaires n'aurait pas été aussi intense.

Lorsque la crise sera passée, il faudra savoir en tirer les leçons. La relocalisation des activités agricoles et la remise en cause du modèle intensif et industrialisé devront permettre d'instaurer une meilleure autonomie face aux marchés internationaux, de reprendre le contrôle sur les modes de production et d'enclencher une transition écologique et sociale de ces activités. ♦

Si l'agriculture paysanne et la vente en circuits courts avaient été les modèles dominants en France, la tension sur la production des denrées alimentaires n'aurait pas été aussi intense.

Infirmer-es en temps de crise

Conseiller-es techniques et référent-es santé des élèves, des chefs d'établissement et de la communauté scolaire (enseignant-es et familles compris), le rôle des infirmier-es de l'Éducation nationale est d'organiser et de sécuriser l'accueil des élèves dans les établissements scolaires.

Depuis l'annonce de l'épidémie, il a d'abord fallu, avant le confinement, faire face aux inquiétudes et aux questions légitimes des élèves et de l'ensemble de la communauté scolaire puis apporter une expertise technique pour organiser l'accueil

le plus sécurisé possible. Ces personnels ont tenté de repérer et d'isoler les élèves et les personnels présentant des signes de COVID-19 avec les conditions matérielles insuffisantes que l'on connaît.

Dès la fermeture des établissements, les infirmier-es, membres de droit des CHSCT, ont participé activement à l'organisation de l'accueil des enfants des soignant-es. Ils et elles se tiennent à disposition des équipes depuis leur domicile, restent en liaison avec l'équipe pédagogique, contactent ou se mettent à disposition d'élèves ou de familles.. ♦

La Territoriale à pied d'œuvre

Près de deux millions d'agent-es travaillent dans les collectivités territoriales, réparti-es dans les mairies, les intercommunalités, les départements ou les régions. Non sans problèmes en temps de crise.

Limitier au maximum les interactions sociales nécessite de ne faire fonctionner que les services absolument indispensables qui assurent des missions essentielles souvent non délocalisables. Les agent-es qui y travaillent sont en première ligne pour remplir les missions comme les transports, la protection civile, la gestion de l'eau, le ramassage des déchets et le nettoyage, l'assistance à domicile des personnes âgées, la protection de l'enfance, les démarches d'état civil, la surveillance des espaces publics...

Absence de protections individuelles

De nombreuses interrogations demeurent concernant le renforcement du nettoyage des locaux (dans les écoles ou crèches, services des collectivités réquisitionnés), à l'absence de protections individuelles (gants, gel, masques), au niveau des effectifs et au type d'organisation du travail permettant pour chaque mission de protéger les personnels mais aussi de protéger les usager-es.

Ces missions sont en majorité assurées par des agent-es relevant de la catégorie C pas toujours équipés du matériel de protection pourtant nécessaire. La situation de crise fait resurgir les inégalités de statut, dans la FPT où l'agent-e peut être fonctionnaire, contractuel-le ou « vacataire ». Le SNUTER-FSU est depuis le début du confinement alerté par des agent-es, notamment du bloc communal, qui s'interrogent sur certaines directives prises par leur employeur et/ou hiérarchie en contradiction avec les consignes de l'État.

En effet, certaines collectivités interprètent les injonctions nationales en imposant aux agent-es des travaux qui ne relèvent pas des tâches essentielles et de travailler en équipe sur des travaux courants,



Ce qui prime c'est la solidarité entre les agents, et ce quelle que soit leur situation : en garde d'enfant, en présentiel, en télétravail, en attente d'être mobilisé.

comme les peintures ou la tonte, des permanences dans des services administratifs qui ne ressortent pas des obligations de sécurité publique ou de continuité du service public. D'autres autorisent les agent-es à rester à leur domicile mais leur demandent de déposer des congés annuels, des jours de RTT ou d'utiliser leur CET.

Faire évoluer les services publics

« Aujourd'hui, et dans ce contexte, ce qui prime c'est la solidarité entre les agents, et ce quelle que soit leur situation : en garde d'enfant, en présentiel, en télétravail, en attente d'être mobilisé. Pour maintenir cette solidarité, il est nécessaire que chacun comprenne sa place et la place de l'autre et ce sans aucun jugement. Il est aussi très important que les agents bénéficient des protections nécessaires au bon accomplissement de leur missions, et ce, en toute sécurité ! » explique Didier Bourgoïn secrétaire national du SNUTER-FSU. Et d'inviter chaque agent-e à contacter le syndicat pour obtenir des réponses et construire collectivement la suite pour faire face aux conséquences en termes d'évolution de services publics qui découleront nécessairement de cette crise sanitaire. ♦

Obligatoire transition écologique

S'il fallait encore se convaincre du poids de l'humanité sur la planète, et alors que la pandémie fait rage, on redécouvre le lien entre perte de biodiversité et risque sanitaire et plus précisément, que c'est l'adaptation de la biodiversité à l'évolution de son environnement dégradé qui est vraisemblablement à la source de l'émergence des nouveaux virus. On constate l'amélioration de la qualité de l'air lorsque l'activité humaine est à l'arrêt et on s'émerveille de voir que le vivant est bel et bien aux portes de la ville.

On ne peut qu'être frappé par la radicalité devenue vertu dans la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 : la rapidité de la propagation, l'immédiateté des effets sur la population, l'impact direct, massif, constatable sur les humains sont tels que tout déni a été très vite balayé. Les totems intangibles de sociétés productivistes sont remis en cause par leurs promoteurs, même de façon temporaire, ce qui paraissait inimaginable il y a si peu de temps ! Nul ne peut ignorer l'effondrement de la biodiversité ni la réalité du changement climatique. A l'échelle du vivant, la crise sera bien plus puissante, mais à ce jour sans effet létal massif et immédiat, laissant la place au déni et à un scepticisme largement entretenu par quelques lobbys auxquels les pouvoirs en place paraissent bien trop sensibles.

Faut-il vraiment que la crise écologique prenne une ampleur cataclysmique pour revoir notre modèle économique et social ? Il y a quelques mois les experts chiffrèrent à 1 000 milliards d'euros les investissements nécessaires à la transition écologique de l'Union Européenne. Aujourd'hui c'est 5 fois plus, 5 000 milliards d'euros qui sont mis sur la table pour sauver l'économie européenne et son modèle !

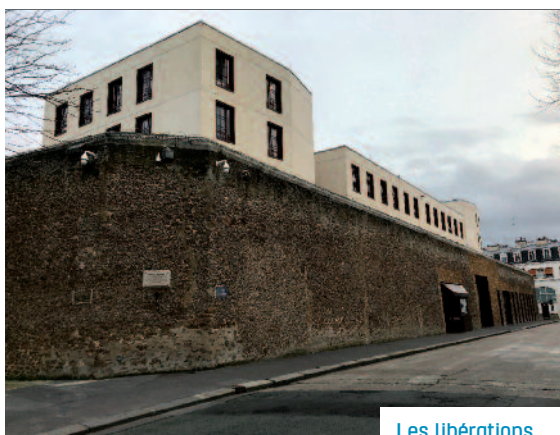
Nous pouvons encore changer la donne, mais nous avons si peu d'années ! Tirons les leçons de la crise sanitaire : l'urgence écologique et sociale nécessite des moyens d'urgence et d'ampleur. À commencer par un service public de l'environnement fort pour savoir, conseiller, inciter, contrôler ; à l'opposé de sa destruction méthodique enclenchée depuis plus de dix ans. Quand la catastrophe sera là, il sera trop tard.

Prison, le service malgré la surcharge

Mobilisé sept jours sur sept pour un travail accru en ce temps de crise, le SNEPAP-FSU, syndicat des personnels pénitentiaires pose la question de la surcharge des établissements carcéraux et de l'alternative à l'incarcération.

Dans l'administration pénitentiaire, les missions de garde et de réinsertion des détenu-es sont reconnues régaliennes et ne peuvent être déléguées au secteur privé. Le SNEPAP-FSU milite pour que la mission de probation le soit aussi en ce qu'elle touche tout autant aux questions essentielles de la sécurité publique et des droits et libertés.

Surveiller les détenu-es ; prendre en charge, en prison ou en milieu ouvert, les personnes qui leur sont confiées par l'autorité judiciaire ; préparer et accompagner la fin de la peine et lutter contre la récidive : les agent-es pénitentiaires sont essentiel-les à la sécurité publique, au respect des droits fondamentaux de tout-tes les citoyen-nés y compris prévenu-es et condamné-es, mais aussi à l'égalité des droits de toutes à s'insérer socialement. Sécurité



Les libérations anticipées vont permettre de désengorger les établissements.

publique, droits et libertés ne pouvant souffrir d'aucune rupture de continuité, les personnels travaillent à garantir leur effectivité 7 jours sur 7, même en temps de crise, y compris en palliant l'arrêt de l'activité des associations qui assuraient par délégation certaines missions des SPIP.

Le système pénitentiaire s'inscrit dans un projet de société. Personnels, organisations syndicales, penseurs et citoyen-nés sont nombreuses et nombreux à poser comme

nécessaire une réflexion collective autour des notions de répression, sanction, éducation et sur les alternatives à l'incarcération, et pas seulement du fait de la surpopulation carcérale ou de l'état très dégradé des prisons.

La ministre de la Justice a décidé la libération de détenu-es en fin de peine pour freiner la propagation du coronavirus mais aussi diminuer les risques de mutineries de prisonnier-es privé-es de parloirs familiaux du fait de la crise sanitaire. Ces libérations anticipées vont permettre de désengorger les établissements, mais le service sera toujours fortement sollicité puisque les personnels d'insertion et de probation des milieux ouverts vont à leur tour en assurer le suivi, et prévenir la récidive.

Ces libérations interpellent sur le maintien en prison de personnes, dont 31 % sont en attente de jugement, autorisé-es à en sortir en temps de crise. Elles rendent aussi crédible l'alternative : oui il est possible de faire autrement. ♦

22 ! voici le covid 19 !

Parmi les fonctionnaires, les policières et policiers sont particulièrement exposés aux risques de contamination. Or leur rôle dans le respect du confinement est déterminant, sans que pour autant la délinquance cesse.

Selon les derniers chiffres de la Direction générale de la police nationale (DGPn), plus de 200 fonctionnaires de la police nationale auraient été testés positifs-ives au coronavirus fin mars, et plus de 10 131 fonctionnaires seraient confinés à leur domicile, soit près de 10 % des effectifs, auxquels s'ajoutent les personnels astreints aux gardes de leurs enfants.

« Les policières et policiers sont inquiets » dit Flavien Benazet, secrétaire général du Snuitam (ministère de l'Intérieur) FSU. En charge du respect du confinement, en contact avec la population, les

Le Snuitam FSU demande qu'un dépistage préventif du Coronavirus soit effectué sur l'ensemble des personnels en priorisant les effectifs intervenants sur la voie publique.

agent-es, malgré leurs demandes, se voient interdire par le ministère le port de masques et de gants. Le Snuitam n'accepte pas cet oukaze : « Le président Macron et les personnalités qui l'entouraient en Alsace lors de sa dernière venue n'étaient-il pas toutes et tous masqués-es ? » remarque Flavien Benazet. La raison est très simple : le ministère est incapable de fournir les masques nécessaires. Le droit de grève étant interdit et le droit de retrait strictement encadré, les forces de l'ordre sont largement démunies pour se faire entendre. D'autant que la situation globale est difficile. La crise révèle crûment les inégalités sociales. Le confinement est particulièrement difficile à vivre dans les cités populaires, où les logements sont exiguës, et où les familles, notamment les enfants, n'ont pas

nécessairement accès à internet ni à un ordinateur. Et les délinquants, là comme ailleurs, ne cessent pas pour autant leurs activités. La baisse des effectifs disponibles peut s'avérer catastrophique notamment pour venir en aide aux femmes victimes de violences familiales, dont la situation se dégrade encore en raison du confinement.

C'est pourquoi le Snuitam FSU exige que tous les personnels en contact avec la population soient dotés de moyens de protections (masques, gants...) et des manuels d'utilisations qui vont avec.

Dans leur intérêt et dans celui de la population tout entière, le Snuitam FSU demande qu'un dépistage préventif du Coronavirus soit effectué sur l'ensemble des personnels en priorisant les effectifs intervenants sur la voie publique. ♦

La recherche doit être au premier plan

En tant que scientifiques, les chercheurs et chercheuses sont interpellés par cette crise sanitaire, qui n'est pas le résultat du hasard. L'émergence d'un nouveau pathogène humain, comme certains précédents aussi bien humains qu'animaux et végétaux, est un résultat de l'anthropisation de la planète, du dérèglement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, et de la globalisation du système économique libéral.

La diffusion du SARS-CoV-2 est un signal et un avertissement qui doivent interpellier l'ensemble de la société. Cette crise ne pourra pas se conclure par la reprise des activités humaines sur la planète comme si rien ne s'était passé.

Il est urgent de prendre les mesures nécessaires et vitales pour contenir la hausse des températures, l'érosion de la biodiversité et par là même l'érosion des ressources dont dépend l'humanité, en investissant massivement dans la recherche, en particulier au service de l'humanité et de tout ce qui permet son existence, et non aux services du profit. C'est comme cela que doit être envisagée la transition écologique et énergétique.

Et si, en lieu et place d'un appel d'offre ANR exceptionnel, en cours sur

Pour le SNCS-FSU, cette crise sanitaire majeure doit amener le gouvernement à réaliser l'urgence qu'il y a à investir dans la recherche publique.

le Covid-19 qui occupe les scientifiques à la rédaction de projets et à leur évaluation plutôt qu'à leurs travaux de recherche, on faisait enfin confiance aux scientifiques et on débloquent les financements indispensables à la recherche de solutions pour endiguer le Covid-19 maintenant et sans conditions ?

Pour le SNCS-FSU, cette crise sanitaire majeure doit amener le gouvernement à réaliser l'urgence qu'il y a à investir dans la recherche publique, ce qui n'est pas la ligne du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) toujours en chantier qui tourne le dos à la nécessité d'explorations scientifiques à long terme en développant de nouveaux statuts de contractuel-les.

Il y a urgence à augmenter le budget de la recherche publique (deux augmentations de 3 milliards d'euros en 2021 et en 2022, puis continuer sa progression jusqu'à 8 milliards d'euros en 2026 et 10 milliards en 2030, pour atteindre 1 % du PIB). C'est par une telle mesure que doit commencer le soutien aux laboratoires nécessaires pour affronter le coronavirus actuel et les prochains pathogènes encore inconnus, mais

aussi à l'ensemble de la recherche fondamentale indispensable dans tous les domaines scientifiques. Or le président Emmanuel Macron a annoncé le 19 mars 2020 une augmentation du budget de la recherche de 5 milliards d'euros sur 10 ans, très insuffisante car elle placerait le budget de la recherche publique sur une trajectoire atteignant moins de 0,85 % du PIB en 2030.

Investir dans la recherche publique est la seule réponse concevable pour mieux comprendre, anticiper et prévenir des crises sanitaires (pathogènes, contaminants chimiques, antibiorésistance...), climatiques, environnementales et sociétales de demain.

Ce nouvel élan ne peut évidemment reposer que sur des personnels titulaires recrutés en nombre suffisant et avec les moyens de travailler. Il y a urgence à stabiliser les personnels précaires de la recherche sans qui la science serait en grande difficulté, en créant les emplois statutaires nécessaires.

Investir massivement dans la santé, l'Éducation et la recherche publiques est un fondement à mettre en avant à l'issue de cette crise sanitaire majeure. ♦

Le travail et l'emploi en temps de crise

La crise sanitaire percute de plein fouet le monde du travail et révèle, comme dans bien d'autres secteurs, que l'existence d'un service public du travail et de l'emploi permet d'en amortir les conséquences. Les services sont notamment saturés par le traitement des demandes de mise en chômage partiel.

Les agent-es des services déconcentrés du ministère du Travail (Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), de Pôle emploi, des Missions Locales et organismes de placement spécialisés des personnes en situation de handicap, assurent toutes et tous la continuité de leurs missions.

Parmi celles-ci, celle liée « à la sécu-

rité financière des personnes privées d'emploi est essentielle. Tout comme l'est la mission de contrôle du respect du droit du travail. « Ce droit, qui a pour fonction de contrebalancer le pouvoir de subordination de l'employeur sur le ou la salarié-e, fixe des règles protectrices des salarié-es, par exemple en termes de temps de travail ou de normes de sécurité » rappelle le SNUTEF-FSU. Leur effectivité est un enjeu fort pour les travailleurs et travailleuses, particulièrement dans la période actuelle. Si l'indépendance fonctionnelle des agent-es du service de l'inspection du travail est capitale, elle l'est plus encore en temps de crise économique ou

Ce droit, fixe des règles protectrices des salarié-es, par exemple en termes de temps de travail ou de normes de sécurité.

sanitaire qui favorise le recours à des mesures dérogatoires au droit commun, sous l'aphorisme « à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles ».

Au-delà des questions liées aux modalités de prise en charge collective des pertes de revenus des travailleurs et travailleuses qui vont voir leur activité professionnelle stoppée ou fortement ralentie, au-delà même de la nécessaire attention qui devra être portée au respect des droits acquis par les salarié-es, le service public du travail et de l'emploi aura sans doute un rôle essentiel à jouer dans la définition collective d'une nouvelle relation au travail, plus socialement et écologiquement juste. ♦

« Préparons le jour d'après »

Demain ne sera plus comme hier. 18 responsables de syndicats, et d'associations (*) appellent à préparer « *le jour d'après (...) en rupture avec les politiques menées jusque-là* ». Voici le texte de cette tribune signée notamment par Philippe Martinez (CGT), Benoît Teste (FSU), Aurélie Trouvé (Attac), Cécile Duflot (Oxfam) ou Katia Dubreuil (Syndicat de la magistrature).

Le constat des signataires est sans appel : « En mettant le pilotage de nos sociétés dans les mains des forces économiques, le néolibéralisme a réduit à peau de chagrin la capacité de nos États à répondre à des crises comme celle du Covid. La crise du coronavirus qui touche toute la planète révèle les profondes carences des politiques néolibérales ».

Les signataires notent l'appel d'Emmanuel Macron à « des "décisions de rupture" et à placer "des services [...] en dehors des lois du marché". Nos organisations, conscientes de l'urgence sociale et écologique et donnant l'alerte depuis des années, n'attendent pas des discours mais de profonds changements de politiques » et cela « en France et dans le monde ». Et notamment, ne pas aller plus loin dans

la régression sociale « ainsi que le fait craindre le texte de loi d'urgence sanitaire ».

Après avoir souligné la priorité, notamment sur les considérations économiques, qui doit être donné à la protection sanitaire des populations et des personnels de santé, l'appel

souligne la nécessité de pallier « la baisse continue, depuis de trop nombreuses années, des moyens alloués à tous les établissements de santé » aussi bien en terme de lits, de personnels que de matériels. « Pour freiner la pandémie, le monde du travail doit être mobilisé uniquement pour la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population, les autres doivent être sans délai stoppées. La protection de la santé et de la sécurité des personnels doivent être assurées et le droit de retrait des salarié-e-s respecté. »

Mesures économique et sociales

Les signataires demandent que la réponse financière de l'État soit d'abord soucieuse des « salarié-e-s qui en ont besoin, quel que soit le secteur d'activité, et discutée avec les syndicats et représentant-e-s du personnel ».

Pour éviter une très grave crise sociale, il faut pendant cette période « interdire tous les licenciements », « le versement des dividendes et le rachat d'actions dans les entreprises ». Il faut également « désarmer les marchés financiers » par le « contrôle des capitaux », « l'interdiction des opérations les plus spéculatives », « un contrôle social des banques ».

Les aides aux entreprises doivent toucher en priorité celles « en difficulté et notamment les indépendants, autoentrepreneurs, TPE et PME ».

« L'occasion nous est donnée de réorienter très profondément les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services. »



© M. N. N. U.

Les différences de conditions, d'âge et de santé impliquent des « mesures supplémentaires au nom de la justice sociale » dont la réquisition des logements vacants pour les sans-abris et les mal logés, le rétablissement des aides, le moratoire sur les factures impayées pour les plus démunis.

« Des moyens d'urgence doivent être débloqués pour protéger les femmes et enfants victimes de violences familiales » souligne encore le texte.

Mesures financières

La BCE qui « a annoncé une nouvelle injection de 750 milliards d'euros sur les marchés financiers » doit, avec les banques publiques, « prêter directement et dès à présent aux États et collectivités locales pour financer leurs déficits, en appliquant les taux d'intérêt actuels proches de zéro, ce qui limitera la spéculation sur les dettes publiques » qui vont « fortement augmenter à la suite de la crise du coronavi-

rus ». Elles ne doivent pas « être à l'origine de spéculations sur les marchés financiers et de futures politiques d'austérité budgétaire, comme ce fut le cas après 2008 ». Dans cet objectif, il faut lutter « efficacement contre l'évasion fiscale » et « une fiscalité du patrimoine et des revenus, ambitieuse et progressive ». Les aides de la Banque centrale et celles aux entreprises « doivent être conditionnées à leur reconversion sociale et écologique : maintien de l'emploi, réduction des écarts de salaire, mise en place d'un plan contraignant de respect des accords de Paris... »

Réorienter les systèmes productifs

Par ces interventions massives dans l'économie, « l'occasion nous est donnée de réorienter très profondément les systèmes productifs, agricoles, industriels et de services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins



« Reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral. »

essentiels des populations et axés sur le rétablissement des grands équilibres écologiques ». Il ne s'agit pas de relancer l'ancienne économie, mais de « soutenir les investissements et la création massive d'emplois dans la transition écologique et énergétique, de désinvestir des activités les plus polluantes et climaticides, d'opérer un vaste partage des richesses et de mener des politiques bien plus ambitieuses de formation et de reconversion professionnelles pour éviter que les travailleurs-euses et les populations précaires n'en fassent les frais ».

Dans la même logique, « des soutiens financiers massifs devront être réorientés vers les services publics, dont la crise du coronavirus révèle de façon cruelle leur état désastreux : santé publique, éducation et recherche publique, services aux personnes dépendantes... » Cette crise « révèle notre vulnérabilité face à des chaînes

de production mondialisée et un commerce international en flux tendu, qui nous empêchent de disposer en cas de choc de biens de première nécessité : masques, médicaments indispensables, etc. Des crises comme celle-ci se reproduiront. La relocalisation des activités, dans l'industrie, dans l'agriculture et les services, doit permettre d'instaurer une meilleure au-

tonomie face aux marchés internationaux, de reprendre le contrôle sur les modes de production et d'enclencher une transition écologique et sociale des activités ».

Solidarité et coopération internationales

Et cela sans « repli sur soi » ni « nationalisme égoïste ». Nous avons besoin « d'une régulation internationale fondée sur la coopération et la réponse à la crise écologique, dans le cadre d'instances multilatérales et démocratiques, en rupture avec la mondialisation néolibérale et les tentatives hégémoniques des États les plus puissants »

alors que « la solidarité internationale et la coopération sont en panne ». Notamment en Europe où les pays « ont été incapables de conduire une stratégie commune ». Il convient de mettre en place « un budget européen bien plus conséquent que celui annoncé, pour aider les régions les plus touchées sur son territoire comme ailleurs dans le monde,

dans les pays dont les systèmes de santé sont les plus vulnérables, notamment en Afrique ».

« Plus jamais ça ! »

Tout en « respectant le plus strictement possible les mesures de confinement, les mobilisations citoyennes doivent dès à présent déployer des solidarités locales avec les plus touché-e-s, empêcher la tentation de ce gouvernement d'imposer des mesures de régression sociale et pousser les pouvoirs publics à une réponse démocratique, sociale et écologique à la crise ».

« Plus jamais ça ! » lancent les signataires. « Lorsque la fin de la pandémie le permettra, nous nous donnons rendez-vous pour réinvestir les lieux publics et construire notre "jour d'après". Nous en appelons à toutes les forces progressistes et humanistes, et plus largement à toute la société, pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral ».

« La crise du coronavirus qui touche toute la planète révèle les profondes carences des politiques néolibérales. »

Les 18 signataires

- ▶ Khaled Gajji, président des Amis de la Terre France
- ▶ Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac France
- ▶ Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT
- ▶ Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne
- ▶ Benoit Teste, secrétaire général de la FSU
- ▶ Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France
- ▶ Cécile Duflot, directrice générale d'Oxfam France
- ▶ Eric Beynel, porte-parole de l'Union syndicale Solidaires
- ▶ Clémence Dubois, responsable France de 350.org

- ▶ Pauline Boyer, porte-parole d'Action Non-Violente COP21
- ▶ Léa Vavasseur, porte-parole d'Alternatiba
- ▶ Sylvie Bukhari-de Pontual, présidente du CCFD-Terre Solidaire
- ▶ Jean-Baptiste Eyraud, porte-parole de Droit au Logement
- ▶ Lisa Badet, vice-présidente de la FIDL, Le syndicat lycéen
- ▶ Jeanette Habel, co-présidente de la Fondation Copernic
- ▶ Katia Dubreuil, présidente du Syndicat de la magistrature
- ▶ Mélanie Luce, présidente de l'UNEF
- ▶ Héroïse Moreau, présidente de l'UNL

Sauver le soldat cinéma

La fermeture des cinémas, imposée le 15 mars, a interrompu la diffusion de dizaines de films. Une mesure dérogatoire, inscrite dans la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, permet au président du CNC de réduire à 3 mois, pour ces films, le délai de 4 mois à compter de leur sortie qu'impose la chronologie des médias pour pouvoir être exploités en VOD ou en DVD / Blu-Ray. Dominique Boutonnat, président du CNC, a précisé que les demandes de cette dérogation exceptionnelle seront examinées au cas par cas, film par film, et sous certaines conditions.

La dérogation ne concerne pas, en revanche, les films qui n'étaient pas encore sortis au moment de la fermeture. Ceux-là, les distributeurs peuvent les exploiter sur tous supports. En principe, quand la première exploitation des films ne se fait pas en salles, le CNC est tenu de réclamer aux bénéficiaires d'aides accordées dans le cadre du soutien financier au cinéma la restitution de ces sommes. La situation étant exceptionnelle, une concertation associant les filières du cinéma et de l'audiovisuel réfléchit aux modalités pour mettre certains d'entre eux « à la disposition du public directement sous forme de VOD à l'acte ou de DVD / Blu-Ray, sans que les bénéficiaires des aides cinéma, et autres financements réglementés, soient contraints de les restituer ».

Tous les films ne pourront être sauvés, et les exploitants de salles, les indépendants notamment, pourraient être les autres perdants. Soutenues par les cinéastes, privilégiées par les grands distributeurs, les sorties en salles étaient déjà fragilisées par les productions de Netflix qui se passent d'elles. Le monde du cinéma ne souhaite pourtant pas se priver du grand écran.



Le numérique, grand gagnant de l'épidémie



Sans parler des géants Amazon et Netflix, le numérique a du bon pour les confinés curieux. Ils peuvent visiter virtuellement les grands musées du monde, lire gratuitement les bandes dessinées que des éditeurs partagent sur leurs sites. Ils peuvent aussi découvrir le dernier livre de Paolo Giordano *Contagions*, que *Le Seuil* a mis en ligne avant sa parution papier. L'écrivain physicien italien s'est aussi engagé à verser une partie de ses droits d'auteur pour la gestion de l'urgence sanitaire et la recherche scientifique.

2020 année de la BD ?

On l'oublierait presque ! C'est l'année de la BD. La cité d'Angoulême a dû fermer ses espaces au public, mais les a ouverts aux internautes. De leur côté, les dessinateurs jeunesse partagent sur leurs réseaux, les dessins que leur inspire la situation exceptionnelle. Leur poésie teintée d'humour, leurs personnages touchants, leurs couleurs tendres ou dynamiques. Le confinement ne les sort pas de leur quotidien, mais il est devenu un sujet. Lewis Trondheim et Joann Sfar inventent des jeux et proposent de dessiner via leurs réseaux, Pénélope Bagieu invite à animer la « coronamaison », Riad Sattouf et Grégoire Solotareff font réagir leurs personnages sur Twitter ou Instagram. Alors tous à nos crayons !



Le coronavirus à ses plumes



Du côté des dessinateurs de presse, le trait est toujours incisif et c'est toujours pour rire. Kristian livre sur sa page Facebook ce que lui inspire la situation, Biche signe dans *Charlie Hebdo*, Plantu dans *Le Monde*, Faro diffuse le coronavirus chez les sportifs, Louison diffuse sur Twitter « les coloriages du coronavirus ».

L'édition gelée par l'épidémie



Les éditeurs ont gelé toutes les parutions de la saison printanière, aussi déterminante que la rentrée littéraire de septembre pour le secteur de l'édition. Traditionnellement c'est au printemps que sortent les best-sellers de l'été. Les éditeurs ont par ailleurs demandé à tous les auteurs de « surseoir à l'envoi des manuscrits ». La plupart des éditeurs dont Gallimard, Albin Michel, J.-C. Lattès ou encore *Le Cherche-Midi* ont annoncé le 24 mars le report des publications prévues de mars à avril.

Le lien par la voix



Le Théâtre de la Ville organise jusqu'au 18 avril les « Consultations poétiques par téléphone. Poésie, théâtre, littérature jeunesse, littérature, les radios se sont réorganisées pour diffuser les voix de la lecture. Des initiatives viennent aussi spontanément de comédiens qui mettent à profit leur confinement pour lire des textes à des auditeurs anonymes. Là encore en numérique. Des mamies, des mamans s'exercent aussi à lire ou à raconter les histoires dont petits et grands profitent via écrans interposés. De nouvelles liaisons s'établissent au gré du confinement.

Les libraires à livre ouvert

Les librairies sont fermées depuis le 14 mars. Bien que déclarée « commerce de première nécessité » par le ministre de l'économie, la librairie s'attend à des lendemains difficiles, voire dramatiques.

Fallait-il laisser ouvertes les librairies comme l'a exprimé le ministre de l'économie et des finances en les qualifiant de « commerce de première nécessité » ? Le Syndicat de la librairie française (SLF) pense que « le coût économique pour notre profession sera considérable et nous avons tous hâte de rouvrir et de retrouver les lecteurs mais, aujourd'hui, la priorité sanitaire prime sur tout autre enjeu, y compris financier ». De grandes librairies comme Le Furet du Nord, Mollat à Bordeaux, Coiffard à Nantes, Sauramps à Montpellier, refusent de faire se côtoyer dans leurs magasins des personnes qui, forcément, feuilletteraient le même produit et peindraient à garder les distances dans des rayons étroits.

Cela n'arrange pas la situation de petits libraires déjà en position économique critique, surtout dans les petites et moyennes communes. Nombre d'entre eux ne sont pas sûrs de rouvrir après la crise. Bien que soutenus par le « Lisez » du président Macron, ils espèrent que l'exception culturelle française pourra les sauver.

La concurrence de la vente en ligne

Le livre est en effet une exception économique, un des très rares produits à prix unique imposé depuis la décision de Jack Lang en 1981. Un prix unique qui a convaincu de nombreux États de l'Union européenne pour sauver ce produit culturel singulier face à la concurrence des grandes surfaces hier, des plateformes de vente en ligne aujourd'hui.

Cette concurrence est le danger numéro un pointé par Wilfrid Séjeau, président d'Initiales (une cinquantaine de librairies en France et en Belgique) : « Nous pensons bien sûr que les librairies sont des lieux essentiels pour la culture, le partage et le vivre-ensemble, mais nous ne sommes pas dupes : l'enjeu, aujourd'hui, c'est bien de demander à Amazon, FNAC (sic) et aux hypermarchés de se cantonner aux ventes de produits alimentaires ».



Toutes les librairies ont tiré leur rideau. Nombre de petits libraires ne sont pas sûrs de rouvrir après la crise.

Amazon est le premier visé, il pourrait être demain le principal diffuseur du livre en France. Wilfrid Séjeau s'inquiète que le géant américain « profite de cette crise pour gonfler ses gains ».

Amazon en première ligne

A-t-il été entendu ? Le groupe de Jeff Bezos a assuré le 19 mars : « Amazon est victime de sa position de leader dans le e-commerce. En attendant de pouvoir assumer de fortes hausses de volumes, le groupe a décidé de déclasser plusieurs produits, dont le livre, dans ses livraisons prioritaires ». Un « déclassement » qui ne supprime pas complètement la vente et ne tiendra pas plus longtemps que le confinement. La part de marché du livre français tenue par Amazon

n'est pas connue exactement, faute de publications de résultats par l'entreprise californienne, mais les experts de Kantar l'estiment à 50 %. Un livre sur deux acheté en France.

Le gouvernement a mis en place un Fonds de solidarité pour les petites entreprises qui, en plus du chômage partiel et du report de paiement des charges, permet de recevoir jusqu'à 1 500 euros d'aide pour le mois de mars, somme que les Régions peuvent abonder jusqu'à 2 000 euros. De son côté, le ministère de la Culture a annoncé un plan d'urgence, doté d'une première enveloppe de 5 millions d'euros à destination des libraires, éditeurs et auteurs. Il en faudra plus pour sauver la librairie. Et sans doute un sursaut des lecteurs pour soutenir ce commerce traditionnel. ♦

Rester en lien, rester en ligne

Pour les petits libraires, la fermeture est une menace économique mais aussi un crève-cœur. Aussi multiplient-ils les initiatives sur leurs sites, leurs réseaux sociaux. À Bergerac, au moment de fermer leur Colline aux livres, Baptiste et Caroline ont déposé sur le pas de la porte quatre cartons de livres qui n'ont pas vocation à être vendus. Ils proposent aussi sur leur page Facebook *Lecture de confinement*, deux rendez-vous quotidiens en direct. À Laval, M'Lire propose sur son site internet plus de 4 000 livres numériques gratuits. À Mulhouse, 47°Nord invite les auteurs à poster de courtes vidéos de soutien. Durance, à Nantes, et Le Passage, à Alençon partagent une bibliothèque en ligne. Paroles, à Saint-Mandé, lance un défi écriture aux lecteurs. Pour la réouverture à venir, La Forge, à Marçay-en-Baroeul, imagine une bourse aux livres et Garin, à Chambéry, propose 40 coups de cœur pour la quarantaine.

L'inquiétude du monde de la culture

Les acteurs du monde de la culture sont pleins d'imagination pour passer cette période d'un confinement inédit. Mais ils craignent des lendemains qui déchantent.

Dès les derniers jours de février, trois semaines avant le confinement, le secteur de la culture a été fortement impacté par la crise covid-19. Déjà des organisateurs de manifestations prévues au printemps préféraient reporter que de se retrouver dans l'incapacité de les organiser, comme la foire d'art contemporain Art Up ! de Lille reportée du 25 au 28 juin. Les premières mesures de confinement eurent raison des plus optimistes. D'abord ce fut le personnel du Louvre qui a fait jouer son droit de retrait. Puis les librairies et toutes les salles, d'exposition, de concert, de musique, d'opéra, de théâtre, de cinéma ont dû fermer. L'interdiction de tout rassemblement supérieur à cent personnes rendit caduc tout aménagement.

Le report est un gros travail et, souvent, tout le programme n'est pas reportable en raison de l'engagement des artistes et techniciens sur d'autres mani-

festations. Avec le risque que la pandémie ne soit pas encore stoppée. Mais le pire, c'est l'annulation pure et simple. Un vrai drame. L'annulation du Printemps de Bourges, qui devait se tenir du 21 au 26 avril, a ouvert la liste des annulations en cascade, comme celle du festival de Cannes. L'exposition sur Pompéi du Grand Palais n'aura jamais lieu. Quand il s'agit en plus d'une biennale, le ressenti pour les organisateurs, les acteurs et le public, est un vrai crève-cœur. Escalé à Sète, qui accueille dans le port méditerranéen des vaisseaux, des marins, des acteurs du monde culturel venant de l'étranger pour envahir quais, scènes, rues et bistrot (cette année la Hollande était à l'honneur) a été annulé par le préfet de l'Hérault.

La place des écrans

Parmi les invités étrangers qui ne feront pas le voyage vers la France, le prestigieux Bolchoï a du annuler sa tournée. Le confinement de quatorze jours au retour en Russie, d'abord envisagé, n'étant plus de mise. C'est donc toute la culture qui

est en berne, bien qu'elle fasse partie des premières nécessités. La production cinématographique est également touchée. Plus de tournages possibles, même pour les séries télévisées quotidiennes comme *Un si grand soleil* ou

Plus belle la vie. Les épisodes en stock n'ont permis guère plus de deux semaines de diffusion. Pourtant, ce sont les écrans qui engrangent les spectateurs perdus par les salles. Les plateformes internationales, Netflix la première, ont dû alléger leur chargement pour faire face à l'afflux des demandes.

De grandes institutions comme l'Opéra de Paris ou la Comédie Française ont rapidement passé un accord avec France Télévisions pour programmer les opéras qui n'ont plus de public. Ils passent d'abord en clair, puis sur le site culturebox. Les initiatives se multiplient, grâce notamment à l'accès libre aux spectacles, aux scènes, aux concerts et aux expositions virtuelles sur les sites et les réseaux.



© TRÉVIER/MALA

Des aides attendues pour la culture



© TRÉVIER/MALA

Le ministère de la Culture a annoncé le 18 mars « un premier volet d'aide d'urgence » de 22 millions d'euros pour différents secteurs culturels : 10 millions d'euros pour la musique, 5 pour le spectacle, 5 pour le livre et 2 pour les arts plastiques. Ces aides directes s'ajoutent aux aides aux entreprises annoncées par Bercy, notamment celle de 1 500 euros aux artistes indépendants. Dans un secteur qui a dénoncé à de multiples reprises la faiblesse des dotations du ministère et la réduction de l'intervention des collectivités territoriales, l'annonce de futures « autres mesures

spécifiques » pour « répondre au risque de disparition des structures culturelles, notamment les plus fragiles » est très attendue. Pour le cinéma, le Centre national du cinéma et de l'image animée a suspendu le paiement de l'échéance de mars 2020 de la taxe sur les entrées en salles de spectacles. D'autre part, le CNC s'est engagé à verser de manière anticipée la part de soutien aux salles art et essai. Enfin les subventions attribuées aux manifestations annulées pour des raisons sanitaires resteront acquises.



Le report de manifestation, une décision déjà difficile. Les festivals espèrent éviter l'annulation complète ou de créations qui n'auraient pas eu le temps de se monter.

L'inquiétude des festivals

La grande inquiétude, c'est bien entendu les festivals. Il ne suffit pas que le confinement soit interrompu en mai pour qu'ils puissent se tenir correctement. Jean Varela, directeur du premier grand festival d'art vivant de la saison, explique que les créations du programme 2020 supposent que le travail ait pu être fait par les compagnies. Or, nous dit-il (voir page 30) les compagnies « ont arrêté de répéter. Warlikowski en Pologne, Castellucci en Italie... et en France plus personne ne répète ». Avec 36 spectacles et 20 créations, le Printemps des Comédiens de

Montpellier est le second festival. Le premier, Avignon, compte bien faire sonner les trompettes en ouverture de la 74^e édition, le 3 juillet dans la Cour d'honneur du Palais des papes, avec *Orfeo* de Valère Novarina mis en scène par Jean Bellorini. Sauf « *si nous ne pouvons pas aménager la cour avant fin mai* » précise son directeur délégué.

Demain, la fête culturelle

Les acteurs du monde culturel, intermittents au premier rang (pour ces derniers, le gouvernement a décidé de ne pas prendre en compte la période de confinement dans le calcul des droits), sont très inquiets pour le devenir de nombreuses structures et compagnies. La CGT indique que « au moins 15 452 artistes se trouvent pri-

Salia Sanou « Une solidarité de la profession »



Salia Sanou, danseur et chorégraphe

Vous étiez, mi-mars en répétition pour la création commandée par le Ballet du Capitole de Toulouse. Où en êtes-vous ?

J'avais fini la première phase le 22 février avec le ballet, je m'apprêtais à entamer un projet participatif à Brive avec une centaine de danseuses et danseurs amateurs, et puis nous étions en pleine tournée de Multiple(s) avec Nancy Huston et Germaine Acogny. Tout ça tombe à l'eau. C'est un choc. Nous travaillons deux ans sur un projet qui, tout à coup, ne se fait plus. Les théâtres qui programment mettent un temps fou pour coordonner tout ça. Après, il faut remonter, rebondir. Prendre tout ça avec calme et sérénité. Le Capitole, c'est pour l'instant maintenu fin juin début juillet.

Des modifications se sont-elles imposées ?

Plusieurs lieux m'ont tout de suite appelé pour voir les possibilités de report, d'autres pour annuler. Les directeurs de théâtre sont solidaires, ils paient le coût des plateaux pour les artistes intermittents, ils prennent aussi en charge les dépenses déjà engagées par les compagnies. C'est une belle reconnaissance. Une solidarité se joue au niveau de la profession, des lieux qui peuvent honorer leurs contrats en payant les artistes. C'est un grand soulagement pour beaucoup d'entre nous qui sommes à l'arrêt pour quatre mois. Si le monde écoute, si le monde s'écoute, ça devrait nous amener à changer beaucoup de choses. D'autres façons de faire, de construire l'avenir. Pour l'instant, chacun, chaque pays chaque continent, essayent de se protéger comme il peut. Mais tout ça nous amène à réfléchir globalement à notre vie, à notre environnement, à notre capacité de solidarité.

Quelles nouvelles de La Termitière, centre de développement de chorégraphes que vous avez fondé au Burkina Faso ?

La Termitière vit aussi un moment de confinement. Les écoles, les marchés, les lieux publics sont fermés au Burkina. Les rassemblements sont interdits.

Le Burkina n'échappe pas à la pandémie, il y a des cas de mort comme ici. La tension monte là-bas, c'est une crise sanitaire qui s'ajoute à une crise sécuritaire. La région est en proie aux djihadistes et aux terroristes. Le pays essaie de conjuguer ces problèmes, ce n'est pas évident pour les populations.

vés de travail » en mars et avril. Tous comptent sur la solidarité nationale pour que ce mauvais cap ne signe pas l'arrêt de mort de trop de projets. D'abord celle de l'État et des collectivités, qui ont déjà mis en place des aides, pour le moment insuffisantes. Mais aussi celles des spectateurs appelés à venir encombrer, saturer même, les salles de spectacles dès leur réouverture. Car les premières données sont désastreuses. En

France, les organisateurs de spectacles avançaient le chiffre de 250 millions d'euros de perte en tablant sur la date butoir du 31 mai avancée par les autorités publiques. En Italie, le ministère de la culture annonçait début mars une perte sèche de 2 milliards d'euros. Le besoin de vie, de fête, d'imagination, de rêverie, devrait l'emporter sitôt le virus maîtrisé. C'est ce qu'espère le monde de la culture. ♦

Jean Varela

« Le temps est à l'énergie collective »

Du 29 mai au 27 juin, le Printemps des Comédiens de Montpellier est le premier grand festival d'arts vivants de la saison. Dans l'incertitude sur sa tenue, son directeur, Jean Varela, a pris plusieurs initiatives originales, dont la création d'une radio depuis le 25 mars.

Y a-t-il d'ores et déjà des modifications du programme ?

Utopolis, du groupe berlinois Rimini Protokoll, est reporté d'un an. Ce spectacle, qui devait être recréé dans le centre-ville de Montpellier après Saint Petersburg, Cologne et Manchester, est une réflexion sur comment construire et faire vivre une société en commun, à partir de l'ouvrage de Thomas More. 300 spectateurs sont invités par SMS à se rendre dans 48 lieux de la ville par des commerçants, artisans, architectes, etc. qui ont collecté sur une enceinte connectée leurs témoignages sur la ville. Guidés par cette enceinte, les gens se dirigent dans quatre lieux de pouvoir, temporel, judiciaire, scientifique... et se réunissent dans un seul lieu où ils font société. Nous étions en train de préparer ce travail avec une équipe technique et 48 commerçants. Puis tout s'est arrêté dans la ville.

L'annulation du festival est-elle possible ?

Le temps n'est pas venu d'envisager un report ou une annulation. Le temps est à l'énergie collective pour aider ceux qui sont atteints et ceux qui sont en première ligne. Et à se poser la question de la puissance du théâtre, des mots, du verbe, qui tend à développer un imaginaire. Certes le théâtre en temps « normal » concerne peu de gens, mais il a une résonance beaucoup plus grande dans la société. Si chacun d'entre nous, là où nous sommes, nous lisons et relisons des textes, contemporains ou anciens, on peut envoyer des ondes positives. C'est ce que nous pouvons faire nous les acteurs.

Comment maintenez-vous le contact avec le public ?

En relisant *Antigone*, je me disais que la description de l'enterrement de son frère était un texte magnifique pour les gens qui ne peuvent pas assister aux obsèques de leurs proches. Il y a aussi les textes de Koltes sur le rapprochement, ceux de Shakespeare sur la puissance évocatrice. Je propose aux gens qui le veulent de prendre contact avec le festival pour leur présenter personnellement par téléphone la programmation du Printemps. Je me suis aussi dit qu'on pourrait faire une radio web pour garder le lien avec les spectateurs, et donner un peu de joie, de son, à ceux qui sont seuls.

En quoi consiste cette radio web ?

Il y a, en 1 à 2 mn, des souvenirs de spectateur, comme cette dame qui ramasse les tilleuls du domaine et les consomme le soir en tisane, une façon dit-elle d'être avec le Printemps toute l'année. J'ai aussi sollicité deux universitaires. Gérard Lieber, qui a fait des vignettes sur l'histoire du théâtre, et Florence March, spécialiste de Shakespeare, qui nous parle de Hamlet. Le musicien Jean-Christophe Sirven a fait un travail de mixage autour des *Indes galantes* de Rameau. Et Julien Bouffier, qui assure la direction artistique, a eu l'idée d'un feuilleton théâtral. Plusieurs acteurs, confinés chez eux, ont enregistré des scènes de théâtre mises en ligne le 25 mars.

Quelle est la situation des compagnies invitées ?

Elles ont arrêté de répéter. Warlikowski en Pologne, Castellucci en Italie... et en France plus personne



© Chris Vies - Paragraphe

Jean Varela est directeur du Printemps des Comédiens, qui ouvre la saison des grands festivals en France le 29 mai avec 36 spectacles dont 20 créations. Dans ce temps d'incertitude et de solitude, il a créé une radio web autour du Printemps et avec les comédiens.

ne répète. Sur 36 spectacles, il y a une vingtaine de créations. Je sens beaucoup d'inquiétude chez les compagnies. D'autant que le festival Saperlipopettes, qui nous précède au Domaine d'O les 9 et 10 mai, vient d'être annulé.

Et financièrement ?

Tous nos fournisseurs, tous nos partenaires ont fermé. Ce qui m'inquiète beaucoup c'est le retour du public dans les salles en juin. Le festival génère beaucoup de billetterie. La recette, les partenariats privés que nous n'aurons pas cette année, et les coproductions, représentent à eux trois un tiers du budget. Pour l'instant tout est en attente.

Quel soutien le public peut-il apporter ?

Venir en masse dès que ça repartira dans les théâtres. Ce serait un signe de solidarité. Il va falloir qu'on se serre les coudes pour maintenir les outils de production que sont les compagnies et donc tous les savoir-faire des comédiens, des techniciens, etc. Il faut que ce vivre soit conforté. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Éducation, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire l'Autonome de Solidarité Laïque.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.



assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et l'ASL. MAIF est un réseau d'assurance mutualiste à cotisations variables - CS 50000 - 79038 Montpellet 5. Entreprise régie par la loi des assurances. L'ASL : Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.